

273211001/1  
(1941-1947)

Dossiers d'agents arrêtés par les autorités Allemandes  
pour différents motifs

(A)

See

D. 1873

A. biveny, Amund.

Région du Nord en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les autorités d'occupation

Preiers renseignements fournis téléphoniquement par le 2è Arrondissement de Traction à Douai le 23.9.1943

NOM: ABIVEN

Prénoms: Amand

Grade de la S.N.C.F.: Chef de 3è St

Résidence de service: Douai (Traction)

Date d'entrée à la S.N.C.F.: 7.4.1930

Date et lieu de naissance: 2.8.1906 à Brest (Finistère)

Domicile civil: Douai Cité des Cheminots, Place Gustave Gauthier

Situation de famille: Marié 2 enfants Sa la

Qualités professionnelles: Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures): Colonel chef - 3è Génie  
Appelés le 10.11.28 au 13.4.1930

Affiliation politique (s'il y a lieu): N'en connaissons pas

Date de l'arrestation: 22.9.1943

Motif de l'arrestation: En état de détention pour instruction au sujet de l'avarie de la grue de 30 T. de Douai (a sauté dans les environs d'Hirson)

Condamnation:

Date, tribunal, motif: Libre le 21-9-43

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce:

Lieu d'internement: Iaconna

Nom du défenseur:

1873

SCP M. Duboulois  
Le Directeur

27 SEP 1943

Signé: CAMBOURNAG

D. 1873

Dr 2

Abraham, Albert

S.N.C.F.  
Région Nord  
Traction  
4ème Arrondt

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation.

NOM . . . . . : **ABRAHAM**  
 Prénoms . . . . . : **Albert**  
 Grade à la S.N.C.F. . . . . : **Manoeuvre**  
 Résidence de Services . . . . . : **AULNOYE**  
 Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : **3.5.37**  
 Date et lieu de naissance . . . . . : **27.12.12 à MAROILLES (Nord)**  
 Domicile civil . . . . . : **10, rue Mangin à AULNOYE**  
 Situation de famille . . . . . : **Marié - 1 enfant ( 7 ans)**  
 Qualités professionnelles . . . . . : **Bonnes**  
 Services militaires . . . . . ( **16.4.34 et 17.7.35) Machine - Artillerie**  
 (grade, compagnie, citations **capitaine - DU KANOU**  
 assurées) . . . . . ) **3.9.39 Mobilisé - D.C. libéré sans**  
**serin le 25.5.41**  
 Affiliation politique (s'il y a **Démobilisé le 13.11.41**  
 lieu) . . . . . ( **inconnue**  
 Date de l'arrestation . . . . . : **24.6.44 vers 5 h 00**  
 Motif de l'arrestation . . . . . ( **vol commis dans un train de ravitaille-**  
**ment allemand en stationnement en gare**  
**d'Aulnoye.**  
 Circonstances . . . . . :  
 Date, tribunal, motif . . . . . ( :  
 Eléments de toute nature suscep- **7**  
 tibles de justifier un recours en **relâché le 27.6.44**  
 grâce . . . . . ( :  
 Lieu d'internement . . . . . ( :  
 Nom du défenseur . . . . . :

6 JUIL 1944

S. 1873

*J.P. Du Clos*  
*Le Directeur*

Signé: LEMAIRE

Oct. 1873

(SR<sup>2</sup>)

d

Abraham, Arthur Georges  
and others

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

NOM . . . . . : A B R A H A M

Prénoms . . . . . : Georges,

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Facteur

Résidence de service . . . . . : VALENCIENNES

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . : 2.12.1929

Date et lieu de naissance . . . . : 19.5.1907 à POIX-SUR-NORD (Nord)

Domicile civil . . . . . : 237 rue Prud'homme à BRUAY-sur-SCAIFFE (Nord)

Situation de famille . . . . . : marié, 4 enfants âgés de 13, 11, 10 et 8 ans.

Qualités professionnelles . . . . : Normales

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . : 10.11.1927 au 26.4.1929 au 1068 R.A.

Affiliation politique  
(s'il y a lieu). . . . . : -

Date de l'arrestation . . . . . : 29 Février 1944 à 10 heures.

Motifs de l'arrestation . . . . . : Vol en gare de VALENCIENNES (contesté par  
l'agent) Nous prescrivons une démarche à l'ESD  
LILLE en vue de connaître la suite éventuelle.

Condamnation . . . . . : /

Date, tribunal, motif . . . . . : /

Éléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . : /

Lieu d'internement . . . . . : VALENCIENNES

Nom du défenseur . . . . . : /

1873

14 MARS 1944

*Le Directeur*

Signé : LEMAIRE

Copie pour :

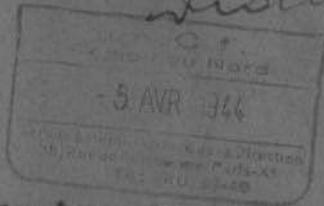
Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction,

en lui précisant que BILLOIRE et ABRAHAM ont  
été libérés le 20 Mars 1944.

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

*Delannoy*

EX.N.2.P.41/1  
D. 34.433



4 AVRIL 1944

Arrestation  
par les  
Autorités  
allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.,

Suite à ma lettre même référence  
du 10 Mars 1944.

Les facteurs BILLOIRE Arthur et  
ABRAHAM Georges de Valenciennes qui  
étaient absents de leur service depuis  
le 1er Mars 1944 du fait de leur arres-  
tation par les autorités allemandes ont  
été remis en service le 21 Mars 1944  
après libération.

5.4  
*in marty*

Prière de rétablir leurs appoin-  
tements à compter du 21 Mars 1944.

Signé: DELANNOY

S.N.C.F.  
Région du Nord

le - 5 AVR 1944 -

Le DIRECTEUR

IR/N.2/41  
D. N° 1873  
Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands

Monsieur le Directeur  
du Service Central P.

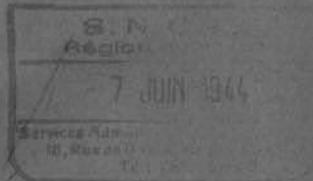
--

Suite aux fiches de renseignements  
concernant les facteurs Abraham Georges et  
Billois Arthur de Valenciennes  
que je vous ai adressées le 14 mars 1944

Cet agent, incarcéré par les Autori-  
tés d'occupation depuis le 29 février 1944  
a été libéré le 20 mars 1944  
et a repris son service le 21 mars 1944.

LE DIRECTEUR,  
Signé: OUDOT

18 COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction.



Le Chef de la Subdivision du Personnel  
*Debray* - 6 JUN 1944

7.6  
*un autre*  
*le Dupuis*

EX.N.g.p.4 A/1  
D. 34.433

Arrestation par les  
Autorités allemandes.

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de DOUAI,

Suite à précédentes communications concernant les  
Facteurs ABRAHAM, Georges, et BILLOIRE, Arthur, de  
VALENCIENNES, qui ont été incarcérés par les Autorités  
allemandes, du 1er au 20 Mars 1944 inclus, sous l'incul-  
pation de vol d'alcool destiné à l'Armée d'occupation.

M. LATOUCRE vient de m'adresser copie du procès-  
verbal d'un interrogatoire au cours duquel ABRAHAM a  
avoué avoir soustrait d'une citerne garée sur voie 12  
de la gare de VALENCIENNES, le 21 Février 1944, avec la  
participation de BILLOIRE, de l'alcool recueilli dans  
deux seaux, qu'ils ont dissimulés derrière un local de  
la gare où ils ont été trouvés par des policiers alle-  
mands.

Ces deux agents ayant fait précédemment des déclara-  
tions pouvant laisser un doute sur leur culpabilité,  
je vous prie de les inviter à dire toute la vérité sur  
cette affaire et de m'adresser, avec vos conclusions,  
leurs nouvelles explications écrites, que je vous deman-  
de de les mettre à même de fournir.

Signé: DELANNOY

S. 1873

(SR<sup>2</sup>)

M<sup>lle</sup> Alexandre, Jacqueline.

COPIE pour :  
M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de  
SAINT-QUENTIN

Suite à P.2 b du 18 Avril 1944

M. le Chef des Services Administratifs de la Direction

Ci-joint fiches de renseignements

M.M. LECHEUR - COLLET - CAREL

Recu  
28 AVR 1944  
M. le Chef de la Substitution du Personnel

*Le Chef de la Substitution du Personnel*  
*Deaux*

EX.N.EP.4A/1  
D.57.410

Monsieur LATOUCHE  
Ingénieur Principal  
Représentant de la S.N.C.F. auprès  
de l'E.B.D. L I L L E

Arrestation par  
les Autorités  
allemandes

Mlle ALEXANDRE, Jacqueline, Auxiliaire  
Factrice à HIRSON, a été mise en état d'ar-  
restation par les Autorités allemandes le  
17 Avril 1944.

Je vous serais obligé d'effectuer une  
démarche à l'E.B.D. LILLE à l'effet d'obte-  
nir des précisions sur le cas de Mlle  
ALEXANDRE et de me renseigner.

Signé: DELAUNAY

*W/4*  
*u. w. w. t.*

S. N. C. F.

Région d'Alsace

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'Occupation

NOM . . . . . Mlle ALEXANDRE

Prénoms . . . . . Jacqueline

Grade à la S.N.C.F. . . . . Auxiliaire Postier

Résidence de service . . . . . HIRSON

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 3.1.44

Date et lieu de naissance . . . . . 18.11.23 - FONSOMME (Aisne)

Domicile civil . . . . . 7 rue Joly à HIRSON (Aisne)

Situation de famille . . . . . Célibataire

Qualités professionnelles . . . . . Normales

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . }

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) . . . . . }

Date de l'arrestation . . . . . 17.4.44

Motifs de l'arrestation . . . . . } Inconnu  
} Une demande est renseignement à CR/AS, Lille

Condamnation . . . . . }

Date, tribunal, motif . . . . . }

Éléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . }

Lieu d'internement . . . . . Feldgendamerie HIRSON

Nom du défenseur . . . . .

L. 1873

SCP Me Louis Lemaire  
et Sociétés  
Signé : LEMAIRE

Retournée de captivité le 24 mai 1945  
Libérée le 29 avril 1945.  
a déclaré avoir obtenu à son retour 6 mois  
de repos pour maladie par son médecin  
traitant. (SCP Paris le 26.7.1945 par bureau collectif dans D<sup>n</sup> 1873 Louis Alfred.

D<sup>n</sup> 1873 Louis Alfred.

COPIE

18 E.B.D. LILLE  
3 P5 Pos  
St L III 121/44

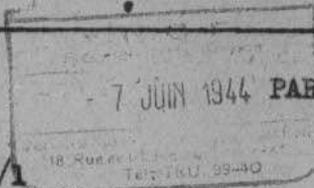
LILLE, le 19 Mai 1944

A la liaison S.N.C.F.  
auprès de l'EBD LILLE

Objet : Affaire ALEXANDRE - Votre lettre P 1 du 3.5.1944

L'auxiliaire ALEXANDRE a été arrêtée  
étant soupçonnée d'intelligence avec l'ennemi.  
L'enquête n'est pas encore terminée.

Signé : Dr. FENWARTH



EX.N.g.p.4 A/1  
D. 57.410

Arrestation par  
les Autorités  
allemandes.

Transmis à Monsieur le Chef  
des Services Administratifs de la Direction,

Pour le tenir au courant. Suite à ma  
lettre même référence du 27Avril 1944.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Kurat*

*7.6.44  
Fenwarth*

S.N.C.F.

Région du NORD

D.R/N.2/41

D.1873

JUN 1944

9 JUIN 1944

Agent incarcéré  
par les Allemands.

Monsieur le Directeur du Service  
central du Personnel,  
(Service des Prisonniers)

Suite à ma transmission du 1er Mai 1944  
de la notice de renseignements concernant  
Mlle ALEXANDRE Jacqueline, auxiliaire factrice  
à HIRSON.

L'E.B.D. LILLE fait connaître que "l'inté-  
ressée est soupçonnée d'intelligence avec l'en-  
nemi; l'enquête n'est pas encore terminée."

Le Directeur,

Signé: OUDOT

Le Chef de la Sub-Division du Personnel

*Wraury*EX.N.gp.4 N/I  
D. 57.410Arrestation par les  
Allemands

VR.: P. 2b. du 7.2.1945

19 FEV 1945

17 FEV 1945

Direction  
S.C.P. - A  
10-40Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de St-QUENTIN.

*g a*

Votre lettre rappelée ci-contre concer-  
nant Mlle ALEXANDRE, Jacqueline, auxiliaire  
factrice à HIRSON, qui est incarcérée par  
les Allemands depuis le 17 Avril 1944.

Etant donné que l'intéressée est éci-  
bataire sans charge, nous examinerons, lors  
de sa libération, la question de rappel de  
solde en application des dispositions de la  
lettre P. 1259 de M. le Directeur du S.C.P.

Signé: DELANNOY

R. Chef de la Division du Personnel

27 JUIL 1945

26 JUIL 1945

M.N.sp.4 A/1

B.57.410

Arrestation par  
les allemandsVR: P.2<sup>b</sup> du 15  
juin 1945Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de ST-QUENTIN

Suite à votre note rappelée ci-contre con-  
cernant Melle ALEXANDRE, Jacqueline, auxiliaire  
factrice à HIRSON, dont l'arrestation avait été  
opérée le 17 avril 1944 par les allemands et  
qui est rentrée de captivité le 27 mai 1945.

L'intéressée, dont le motif de l'arresta-  
tion n'a pas été connu, ayant droit, en applica-  
tion de la lettre P.1259 du S.C.P. à son traite-  
ment intégral pour la période du 17 avril  
1944 au 21 mai 1945 inclus, voudriez-vous m'a-  
dresser d'urgence, établie en double exemplaire,  
la fiche de renseignements du modèle annexé à  
ma lettre M.N.sp.4 A/1-DA 3-23 du 20 décembre  
1944, que je transmettrai au bureau de la solde  
aux fins de paiement des sommes dues.

Je prends note qu'un repos de 6 mois a  
été prescrit à Melle ALEXANDRE par son médecin  
traitant.

Signé: LERAT

D. 1873

D.R. 2.

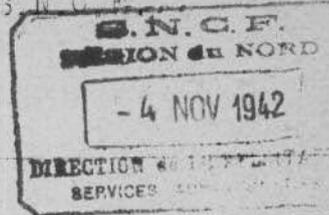
Alglaye, Roger

Voix aussi Poulain

S.N.C.F.

Région d

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation



NOM: . . . . .

**ALGLAVE**

Prénoms . . . . .

**Roger**

Grade de la S.N.C.F. . . . .

**mineur auxiliaire manoeuvre**

Résidence de service . . . . .

**Valenciennes**

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . .

**30.7.1940 - 5.5.42 (Voie)**

Date et lieu de naissance . . . . .

**10.5.1942**

**12.12.1923 Valenciennes**

Domicile civil . . . . .

**Anzin, Ibis, Rue Félix Faure**

Situation de famille . . . . .

**Célibataire**

Qualités professionnelles . . . . .

**N**

Services militaires  
(grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . .

Affiliation politique (s'il y a  
lieu) . . . . .

**N'en connaissons pas**

Date de l'arrestation . . . . .

**31.10.1942 entrée**

Motif de l'arrestation . . . . .

**A été convoqué à la Kommandatur de Valenciennes à 14h. et n'est pas revenu. Cet agent aurait été complice dans le démontage d'un wagon de munitions dans les garages le 30.10.1942 entre 12h. et 14h.**

Condamnation . . . . .

Date, tribunal, motif . . . . .

Éléments de toute nature suscepti-  
bles de justifier un recours  
en grâce . . . . .

Lieu d'internement . . . . .

**Kommandatur de Valenciennes**

Nom du défenseur . . . . .

*1873*  
- 4 NOV 1942

*SCP (un des)*  
*Comité*  
Signé: CAMBOURNAC

ce qu'était devenu l'auxiliaire POULAIN.

L'ayant questionné, il m'a appris, après réticence, raconté l'histoire de POULAIN et il a ajouté qu'il lui avait conseillé d'aller lui-même à la Kommandantur pour expliquer son cas, tout cela sans m'en référer.

MERCIER a ajouté qu'ALGLAVE accompagnait POULAIN dans sa promenade aux garages alors j'ai compris pourquoi on convoquait ALGLAVE à la Kommandantur.

J'ai alors appelé l'interprète VAN CORNEVAL qui m'a expliqué qu'ayant été voir la sentinelle allemande, il résulterait que POULAIN avait déplombé un wagon dans le garage et que ce wagon contenait des munitions. Comme ce n'était pas ce que cherchait vraisemblablement POULAIN, il sortit du wagon, mais nez à nez avec la sentinelle allemande; alors, pris de peur, il prit la fuite et c'est à ce moment que cette sentinelle tira un coup de feu. POULAIN s'arrêta et la sentinelle prit son identité sur la carte.

J'ignore le rôle joué par ALGLAVE dans cette affaire et je vous tiendrai au courant de la suite, car il m'a été impossible de rencontrer l'Inspecteur de surveillance allemande, absent du dépôt ce jour.

Le Chef de dépôt principal

*Transmis à Monsieur le Chef  
des Services Administratifs à Joud  
Comme suite à ma transmission de  
fiches de renseignements et documents concernant  
les agents POULAIN et ALGLAVE.  
En Chapelle le 11 NOV 1942  
L'inspecteur principal*

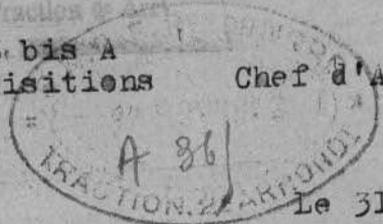
*[Signature]*



*11-11  
humanity*

45 bis A  
réquisitions

Monsieur GRAVELINE  
Chef d'Arrondissement de la Traction  
à DOUAI



Le 31 courant, vers II heures, nous avons reçu un coup de téléphone enjoignant au manoeuvre auxiliaire ALGLAVE, Roger, du dépôt de Valenciennes, d'avoir à se présenter immédiatement au bureau n° 12 de la Kommandantur de Valenciennes.

Ce jeune agent s'est aussitôt rendu à cette injonction et n'a plus reparu à son travail l'après-midi ( Il est occupé au bureau ).

J'ai cherché à avoir quelques renseignements au sujet de cette affaire et j'ai appris, par le distributeur MERCIER, que l'auxiliaire-bureau POULAIN, André, détaché au magasin du dépôt de Valenciennes, lui avait expliqué que le 30, entre midi et 14 heures, il s'était rendu dans les garages soi-disant pour rechercher un wagon en provenance d'Hellemmes et aurait essuyé un coup de feu d'une sentinelle allemande.

*9 NOV 1942*  
*Le Com. de Pol*  
*Grande II*  
*avis téléph. à*  
*le 2/11 à 17h.*

POULAIN, sans en référer à quiconque d'autre, s'est permis de venir trouver l'interprète VAN CORNEVAL, nouvellement embauché, pour lui demander d'intervenir près du service de surveillance allemand du dépôt, à seule fin d'arranger l'affaire ?

VAN CORNEVAL s'est alors rendu avec un cheminot allemand auprès de la sentinelle en question.

Je n'ai rien su de cette affaire avant le coup de téléphone de ce matin, mais dans le courant de l'après-midi, le distributeur MERCIER est venu demander si l'on savait

*Woudet*

.....

S. N. C. F. LA CHAPELLE, le

Région du NORD RÉGION du NORD

Matériel et Traction

1 NOV 1942

Subd<sup>o</sup> du Personnel

DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

SPD. n° 2378

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

POULAIN André, auxiliaire-bureau  
ALGLAVE Roger, auxiliaire-manoeuvre  
à Valenciennes (Ton) - Incarcérés par  
les autorités allemandes - Libération.

Ces agents, qui avaient été incarcérés par les autorités allemandes le 31.10.42, ont été libérés le 15.11.42

Dans les explications écrites ils déclarent avoir été incarcérés parce qu'ils avaient été surpris, par une sentinelle allemande, escaladant un wagon dans le triage de Valenciennes où de nombreux vols de blé ont été commis.

Etant donné ce qui précède les intéressés ont été licenciés.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

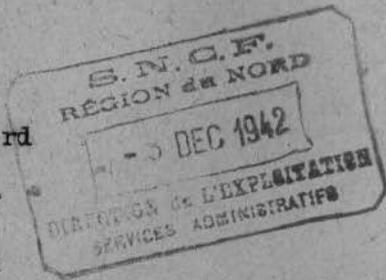
1 1942  
la main

S.N.C.F.  
Région du Nord

Le Directeur  
de  
l'Exploitation

DR/N 2741

Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands



Le 3 DEC 1942

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.

Suite à ~~la~~ fiche de renseignements

concernant les agents Alglave Roger et  
Poulain André-de Valenciennes (T<sup>04</sup>)  
que je vous ai adressée le 4 novembre 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités  
d'occupation depuis le 8 octobre 1942,  
a été libéré le 11 novembre 1942 et a re-  
pris son service et ont été licenciés en  
raison du motif de leur incarcération

Le Directeur de l'Exploitation,  
Signé : CAMBOURNAC

D. 1873

ORE

Alizart, Daniel

(von Blauart, Pinchay, Schmitzchler)

~~EX~~  
C

23 SEP 1944

Ci-joint fiches de renseignements.

Le Chef de la Subdivision du Personnel



Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de ST-QUENTIN

EX.N.59. 4 A/1

D. 57.824  
57.825  
57.826  
57.827

Suite à vos lettres rappelées ci-contre.

Arrestation par les  
Autorités allemandes.

Je prends note :

VR.: P.2<sup>b</sup> des 21 et 23.8.44 1°) que les agents dont les noms suivent, arrêtés par les autorités allemandes le 10 Août 1944 ont été libérés le 17 Août et remis en service le 21 Août 1944 :

BLANCART, Jacques élève équipe confirmé à CHAUNY  
PINCHON, Maurice homme d'équipe à CHAUNY

Ces deux agents seront traités à solde entière pendant leur absence du Chemin de fer.

2°) que l'auxiliaire bureau ALIZART, Daniel de TERGNIER détaché à CHAUNY, arrêté le 10 Août dans les mêmes circonstances et libéré également le 17 Août 1944 ne s'est pas encore représenté à sa gare d'attache pour reprendre son service.

3°) que l'auxiliaire homme d'équipe SCHONBACHLER, Gérard de TERGNIER arrêté à la même date que les 3 précédents n'est pas encore libéré.

Je vous indiquerais ultérieurement comment ALIZART et SCHONBACHLER seront traités au point de vue solde pendant leur absence du Chemin de fer.

Signé: DELANNOY

259  
inchaity

S. N. C. F.

Région du Nord

Renseignements à fournir en cas  
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par  
les Autorités d'Occupation



NOM ..... ALIZART

Prénoms .. Daniel

Grade à la S.N.C.F. .... Auxiliaire bureau

Résidence de service ..... Chauny

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... 23/10/42

Date et lieu de naissance ..... 11/12/20 à Ognies (Aisne)

Domicile civil ..... 16 rue de Grasse à Vouël (Aisne)

Situation de famille ..... Célibataire

Qualités professionnelles ..... Normales

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) ..... }

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) ..... }

Date de l'arrestation ..... 10/8/44 - libéré le 15 août 1944. la date exacte n'est pas encore connue.

Motifs de l'arrestation : ..... } Rafle des hommes de 18 à 25 ans

Condamnation ..... }

Date, tribunal, motif ..... }

Éléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce ..... }

Lieu d'internement ..... Soissons

Nom du défenseur .....

D. 18-73

26 SEPT 1944

Le Directeur  
Signé: OUDOT

COPIE pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction 3 FEV 1945

Comme suite à ma lettre même référence du 23 Sep-  
tembre 1944.

Libéré le 17 Août 1944 dans la région parisienne  
où il avait été transféré, ALIZART a été utilisé au  
Matériel Roulant au LANDY du 25 Août au 11 Septembre  
1944. Il a repris ses fonctions à CHAUNY le 15.9.1944.

EX.H.82.4 A/1

D. 57.825

Arrestation par  
les allemands

VR : P.2<sup>b</sup> du  
24.1.45

*Le Chef de la Substitution du Personnel*

*Delannoy*

Monsieur le Chef de l'arrondissement de l'exploitation	
- 5 FEV 15	
de <u>SI-QUENTIN</u>	
Service : 18, rue TÉLÉPHONE :	

Votre lettre rappelée ci-contre.

L'auxiliaire bureau ALIZART, Daniel, de  
TERGNIER, détaché à CHAUNY, est à traiter à  
solde entière pendant son absence consécutive  
à son arrestation par les allemands au cours  
d'une rafle.

Prière de faire le nécessaire.

Signé: DELANNOY

*me donner le  
D 1173*

D. 1873

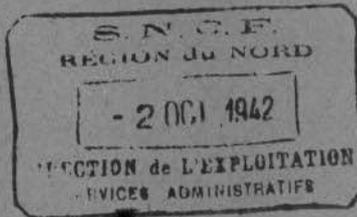
DR2

Allan, Ferdinand.

Copie pour Monsieur le Chef des Services  
4 Administratifs de la Direction,

ci-joint, fiches de renseignements d'usage.

Le Chef de la Subdivision du Personnel  
*Delannoy*



OCT. 1942

Ex. N. g. p. 4 A/1

-:-

D. 54.754

-:-

Arrestation par les  
Autorités allemandes

-:-

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.

Le S/Chef lampiste ALLAN, Fernand, de Boulo-  
gne, qui devait effectuer le 22 Septembre 1942  
une période de travail de 7 h à 17 h avec coupure  
de 11 h à 12 h 45, ne s'est pas présenté pour  
assurer son service dans l'après-midi du même  
jour par suite de son arrestation par les autori-  
tés allemandes et il est absent depuis cette date.

Prière de lui supprimer ses appointements à  
compter du 22 Septembre 1942 à 12 h 45.

Signé: DELANNOY

2 10  
*univerty*

S.N.C.F.

Région de NORD

**S.N.C.F.**  
**RÉGION du NORD**  
 - 5 OCT 1942  
 CITATION

*a/w*

Renseignements à fournir  
 en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
 par les Autorités d'occupation.

NOM : ..... : A L L A N  
 Prénoms ..... : Fernand, Georges, François  
 Grade à la S.N.C.F. .... : Sous-Chef lampiste  
 Résidence de service ..... : BOULOGNE  
 Date d'entrée à la S.N.C.F. .... : 19 Octobre 1911  
 Date et lieu de naissance ..... : 19 Janvier 1888 à DESVRES (P.C.)  
 Domicile civil ..... : 69 rue de la Madeleine à BOULOGNE  
 Situation de famille ..... : Marié, 1 enfant prisonnier  
 Qualités professionnelles ..... : Bonnes  
 Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) ..... : ( Du 7/10/1909 au 24/9/1911  
 Affiliation politique (s'il y a lieu) { .....  
 Date de l'arrestation ..... : 22 Septembre 1942 par Autorités allemandes  
 Motifs de l'arrestation ..... : Détention d'un appareil T.S.F. (Intercepté à une ordonnance des autorités d'occupation puisissant se défaire cet appareil à la main)  
 Condamnation ..... : En attente  
 Date, tribunal, motif ..... { .....  
 Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce ..... { .....  
 Lieu d'internement ..... : BOULOGNE - Prison civile -  
 Nom du défenseur ..... :

*D. 1873*

*5 OCT 1942*

*SCP. Mr. Dubois*  
*Le Directeur*  
 Signé : **CAMBOURNAC**

COPIE pour Monsieur le Chef des Services  
de la Direction

En lui précisant que ALLAN a été libéré le  
16 Août 1943.

26 AOÛT 1943

-Monsieur le Chef de la Subdivision de la  
Comptabilité M.T.  
Pour le rétablissement des appointements à  
compter du 18 Août 1943

Le Chef de la Subdivision du Personnel

-M.M. LECOEUR, CAREL, COLLET

Signé: DELANNOY

EX.H:3:P:4 A/1  
D.54.754

P.I 3142 du 19 Août  
1943

30 AOÛT 1943

Arrestation par les  
Autorités allemandes.

18, Rue de  
TÉLÉPHONE 12440

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation  
de St-OMER

Suite à votre lettre rappelée ci-contre.

Je prends note que le sous-Chef lampiste  
ALLAN, Fernand, de Boulogne, a repris son ser-  
vice le 18 Août 1942 après libération par les  
autorités allemandes qui l'avaient mis en état  
d'arrestation le 23 Septembre 1942 et j'interviens  
auprès de M. le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T. pour le rétablissement  
des appointements de l'intéressé à compter  
du 18 Août 1943.

Par ailleurs, étant donné les bons antécé-  
dents de ALLAN, je n'ai pas d'objection à ce qu'  
cet agent <sup>soit</sup> arrivé au terme de sa carrière, soit  
maintenu en service jusqu'à nouvel avis.

Signé: DELANNOY

S.N.C.F.  
Région du Nord



le 1 SEP 1943

Le DIRECTEUR

DI/N.2/41

D. N° 1873

Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands

Monsieur le Directeur  
du Service Central P.

-:-

Suite à la fiche de renseignements  
~~concernant~~ le sous-chef lampiste

Allan, Fernand de Boulogne

que je vous ai adressée le 5 octobre 1943.

Cet agent, incarcéré par les Autori-  
tés d'occupation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1942  
a été libéré le 16 août 1943  
et a repris son service le 18 août 1943

LE DIRECTEUR,  
Signé : Oudot

53. COPIE à Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction,

Comme suite à ma lettre même référence du 28  
Août 1943.

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

EX.N.g.p.4 A/1  
D. 54.754

Arrestation par  
les Autorités  
allemandes



16 OCT 1943

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de SAINT-OMER

*18/10  
remarque*

Le Sous-Chef Lampiste ALLAN, Fernand,  
de BOULOGNE, a été absent de son service,  
du 22 Septembre 1942 au 17 Août 1943 in-  
clus, du fait de son incarcération par les  
Autorités allemandes qui l'ont condamné  
à 1 an de prison pour "avoir écouté et  
diffusé des informations radiophoniques  
ennemies".

L'intéressé que nous avons fait béné-  
ficier, durant son éloignement du chemin  
de fer, d'une allocation égale aux 3/4 de  
ses appointements, s'étant mis par sa fau-  
te dans l'impossibilité d'assurer son ser-  
vice pendant une longue période, je vous  
prie de lui infliger pour ce motif un  
blâme avec inscription au dossier et de  
me tenir au courant du nécessaire fait.

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

Signé : CHEVRIER

23-4-55

M. le Directeur,

Ce cas ne figure pas sur la liste  
de précédents que je vous ai remise.

A mon avis, l'audition et la  
diffusion des informations radiophoniques  
anglaises sous l'occupation allemande  
ne constitue pas une "action de  
résistance" (1<sup>ère</sup> catégorie de la note  
P 1259 du 8-11-44 du S.C.P.).

Toutefois il s'agit d'un agent de  
la zone côtière, où la détention des  
appareils était interdite.

Ferry  
23/4/55

Payer la somme  
de 100 francs pour  
l'incarcération

H  
24/4

g <sup>no</sup> N. O. P.
Division du Nord
25 AVR 1955
Unité 1259

DR. N2. 47  
- D7873.

26 AVR 1945

M. Chevrier

S'agissant d'un agent de la  
zone côtière, où la détention des  
appareils récepteurs de T. S. F. était  
interdite par les Allemands, M. le  
Directeur a décidé de payer  
rétroactivement au chef bouffier  
Alban la totalité de sa rémunération  
pendant la durée de son  
incarcération ( 22-11-42 à  
17-8-43 ).

Ingénieur en Chef

J. Ferry

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X\*Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORDEX.N.gp.4A/I  
D.54.754Arrestation par  
les allemands

Lettre réponse

Le

21 AVRIL 1945

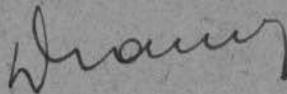
19

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de ST-OMER propose d'appliquer les dispositions de la lettre P. 1259 de M. le Directeur du S.C.P. au sous-Chef lampiste ALLAN, Fernand, de BOULOGNE qui a été absent de son service du 22 Septembre 1942 au 17 Août 1943 inclus par suite de son arrestation par les allemands qui l'ont condamné à 1 an de prison pour "avoir écouté et diffusé des informations radiophoniques ennemies".

L'intéressé ayant bénéficié d'une allocation égale aux 3/4 de ses appointements (colonne 2 du barème annexé au memento de la réunion tenue le 22 Septembre 1942 au S.C.P.), je ne pense pas qu'il y ait lieu de le traiter d'une autre manière, mais je vous serais obligé de vouloir bien me le confirmer.

Le Chef de la Subdivision du Personnel



T. S. V. P. →

D. 1873

D.R.2.

Allinquant, Adolphe

Voix aussi: Baton,

Rigaut, (Correspondance)

Vénard,



**S.N.C.F.**  
**RÉGION du NORD**  
 27 NOV 1942  
 DIST

27 NOV 1942

Monsieur le Directeur du Service Central P.

DR/N. 2/41  
Libération d'agents incarcérés par les Allemands.

Suite aux fiches de renseignements concernant :

- ALLENQUANT, Adolphe, Facteur mixte,
- BATCH, Raymond -d°-
- RIGAUT, André, Chef de manoeuvres Ppal
- TEMARD, Maximilien, Homme d'équipe de Clermont,

que je vous ai adressées le 2 Novembre 1942.

Ces agents, incarcérés par les autorités d'occupation depuis le 26/10/42, ont été libérés le 9 Novembre 1942 et ont repris leur service le 10 Novembre 1942.

/Le Directeur,  
Signé : Oudot

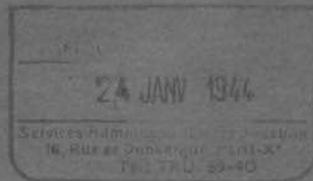
D. 1873

ORE

Altazin, Maurice.

Ci-joint fiches de renseignements.

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*



22 JAN 1944

EX.N.gp.4 A/1  
D.17.351

P.5/1 du 12 Janvier 1944

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de DOUAI.

Arrestation par les  
autorités allemandes

Suite à votre lettre rappelée ci-contre concernant le Chef  
de train ALTASIN, Maurice, de LENS, qui est absent de son service  
depuis le 12 Janvier 1944 du fait de son arrestation par les autori-  
tés allemandes.

J'interviens auprès de M. le Chef de la subdivision de la  
Comptabilité N.T. pour la suppression des appointements d'ALTASIN  
à compter du 12 Janvier 1944, mais à partir de cette date, cet agent  
recevra une allocation fixée provisoirement à la moitié de la rému-  
nération qu'il recevait en activité de service, augmentée s'il y a  
lieu des allocations pour charges de famille.

*26-1  
invariant*

Sur cette allocation qui sera payée à Mme ALTASIN, domiciliée  
90 rue Victor Hugo à AVIEN (Pas de Calais), devront être opérées les  
retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquel-  
les retenues seront versées à ces Caissees. L'allocation subira égale-  
ment les retenues fiscales et sera déclarée au Fisc.

D'autre part, cette absence n'aura aucune répercussion sur l'a-  
vancement en grade et en échelon, sur le congé annuel et la prime de  
fin d'année mais celle-ci sera mise en réserve et non payée aux  
ayants-droit si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement des  
primes de fin d'année.

Enfin, je vous précise que pendant l'absence d'ALTASIN sa famil-  
le conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures  
d'économat et à l'approvisionnement en combustibles.

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

Signé: DELANNOY

P.S. - Je demande également à M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité de faire  
payer à Mme ALTASIN le montant des sommes acquises par son mari pour la période  
du 1er au 11 Janvier 1944 inclus.

S.N.C.F.

Région d u NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

NOM . . . . . : ALTAZIN

Prénoms . . . . . : Maurice.

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Chef de train

Résidence de service . . . . . : LINS

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . : 6 Août 1922

Date et lieu de naissance . . . . : 28 Juillet 1900 à Tourcoing (Nord)

Domicile civil . . . . . : 90 rue Victor Hugo à AVIGNON (P. de C.)

Situation de famille . . . . . : Marié, 5 enfants âgés de 21 - 19 - 18 - 16 et 14 ans

Qualités professionnelles . . . . : Normales

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . } appelé 16.3.1920  
libéré 1.3.1922

Affiliation politique  
(s'il y a lieu). . . . . } /

Date de l'arrestation . . . . . : fait du 11 au 12 Janvier 1944

Motifs de l'arrestation . . . . . } Inconnus  
Une démarche va être effectuée à l'A.D. LILLE  
en vue de connaître les faits rapprochés à l'inté-  
ressé.

Condamnation . . . . . : /

Date, tribunal, motif . . . . . } /

Eléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . } /

Lieu d'internement . . . . . : Inconnu

Nom du défenseur . . . . . : 25 JAN 1944  
J.C.P. rue Sordani  
Boucteu

Suite à ma lettre du 22 Janvier 1944

RECEVU	LE CHIEF DE LA SUBDIVISION DU PERSONNEL
12 FEV 1944	
SERVICES	
TELEPHONE	

LE CHIEF DE LA SUBDIVISION DU PERSONNEL

*Chermy*

FEV 1944

EX.N.gp.4A/1  
D.17.251Votre note  
du 25.1.1944Arrestation par les  
Autorités allemandesMonsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de DOUAI,Suite à ma lettre du 22 Janvier 1944 que  
je vous retourne ci-joint.

L'E.B.D. de LILLE nous informe que le  
Chef de Train ALTAZIN Maurice, de LENS, a  
été arrêté pour menées communistes et qu'il  
n'y a pas lieu de compter pour le moment  
sur sa libération étant donné que l'enquête  
est en cours.

Je vous serais obligé :

- d'une part, de m'indiquer si l'attention  
des supérieurs d'ALTAZIN avait déjà été  
appelée par l'activité politique de cet  
agent ou son influence sur les autres  
agents;
- d'autre part, de faire effectuer une dé-  
marche auprès des Services de la Préfec-  
ture du Pas-de-Calais aux fins de déter-  
miner s'il y était signalé.

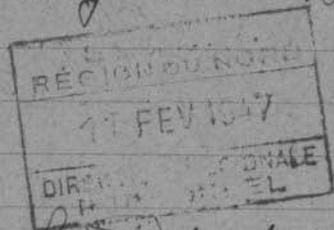
. . .

Comme première mesure et conformément aux directives du Service Central du Personnel, je fais supprimer l'allocation correspondant à la moitié de la rémunération payée à Mme ALTAZIN.

Si cette mesure s'avérait particulièrement pénible pour la famille de notre agent, vous auriez à me faire parvenir après enquête et avec justification une proposition mod. P.XVIII/I en vue d'un secours non renouvelable.

Signé: CHEVRIER

Orion le 8 Février 1947



Monsieur le Directeur,

Jusqu'en juillet 1946 j'ai touché la dérogation de solde de mon mari mort en déportation, depuis cette date je n'ai pas encore reçu la justification de ma pension, et je dois contracter des dettes pour subvenir à mes besoins.

Au bout de mes dernières limites, je dois rembourser une partie des avances que certaines personnes généreuses ont bien voulu me faire.

C'est pourquoi je vous demanderais de bien vouloir me faire obtenir une avance de 10.000 francs à seule fin que je puisse tenir mes engagements.

Espérons que vous voudrez bien prendre ma demande en considération et y donner suite dans le plus bref délai. Veuillez agréer Monsieur le Directeur

avec mes remerciements anticipés  
l'assurance de ma considération  
distinguée.

Madame Altazin Maurig  
ex. chef de train dépôt de Lens  
Salle des Fêtes de la cité  
des cheminots à  
Arron. (P. d. b.)

25bis.D.  
DR/N2/47

13 FEV 1947

TRANSMIS à

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX.

Pour examen et projet de réponse  
pour la signature de Monsieur le Directeur

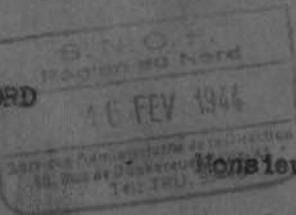
VA 8 dupont

André

S.N.C.F.

0.

Région du NORD



16 FEV 1944

D.R/N. 2/41-  
D. 1873

Monsieur le Directeur du Service  
central du Personnel  
(Service des Prisonniers)

Agent incarcéré  
par les Allemands

Suite à ma transmission du 25 Janvier 1944  
des notices de renseignements concernant le chef  
de train ALTAMIN, Maurice, de LENS.

L'E.B.D. LILLE nous informe que l'intéressé  
a été arrêté pour menées communistes et qu'il  
n'y a pas lieu de compter pour le moment sur sa  
libération étant donné que l'enquête est en  
cours.

Le Directeur,

*S. Berry*

27 FEV 1947

Cette veuve, dont le mari et le fils aîné ont été déportés et ne sont pas retournés, a encore 4 enfants (22, 21, 19 et 17 ans).

Le Service Social a visité l'intéressée à plusieurs reprises mais M<sup>lle</sup> Savoine estime que cette famille, dont tous les membres peuvent travailler, abuse de sa situation pour sauter de l'argent où elle peut. M<sup>me</sup> Altazin est une quémanteuse perpétuelle qu'il faut "fermer".

S: Verouart.





D. 1873

D.R.<sup>2</sup>

Altazin, Maurice. (Ex-Aux.)

alt

Le 13.8.42 l'AUXMV ALTAZIN Maurice a été arrêté, pour activité politique, par la police française qui l'a remis à l'autorité allemande. L'intéressé a été conduit à la prison d'Arras.

S.N.C.F.

LA CHAPELLE, le 23 Mars 1945

---  
Région Nord

---  
Service M.T.

A3 n° 3311

Monsieur le Chef des Services administratifs  
à PARIS.

SITUATION D'AGENTS DEPORTES EN ALLEMAGNE.-

Suite à votre communication DR/N2/41 D.2033/1873  
du 16 courant, ci-jointe en retour.

Veuillez trouver, ci-après, les renseignements  
concernant les 4 agents du dépôt de LENS.

LETIENNE Jean.- Il s'agit d'un agent réintégré dont la femme  
reçoit une allocation mensuelle égale aux 3/4 de la rémuné-  
ration de son mari. En application des dispositions de la  
lettre P. 1258 elle a touché un rappel de solde de 102.000

JONAS Henri.- La femme de cet auxiliaire a touché un acompte  
de 3.000 f à valoir sur le rappel de solde qui va lui être  
versé incessamment.

Une allocation mensuelle égale à la totalité de la  
rémunération de son mari va lui être payée avant la fin du  
mois de mars.

ALTAZIN Marceau et DENEUVILLE Louis.- Il s'agit de deux au-  
iliaires qui ont été licenciés à compter du 13.8.1942 jor  
de leur arrestation par les autorités françaises. Les  
intéressés étaient accusés d'avoir appartenu à un group  
de jeunesse communiste d'AVION (Pas-de-Calais).

Je n'ai pas été avisé de leur déportation en Alle  
gne.

Je demande à M. le Chef de l'Arrondissement de Traic  
à DOUAI de me soumettre le cas de ces deux auxiliaires e  
me faisant connaître son avis sur leur réintégration éve  
tuelle.

Je vous tiendrai au courant.

L'Ingénieur principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

S : FLORENTIN.

A3

n° 3676

Monsieur le Chef de l'Arrond.  
de Traction, à DOUAI

SITUATION D'AGENTS DEPORTES EN ALLEMAGNE

Après examen du cas des ex-auxiliai-  
res manoeuvres ALTAMIN Maurice et  
DENNEVILLE Louis, du dépôt de Lens,  
je vous prie d'annuler leur licenciement  
et d'appliquer aux intéressés, déportés  
en Allemagne, les dispositions de la  
lettre P.1259 du Service Central du  
Personnel.

En conséquence vous adresserez à M. le  
Chef de la Subdivision de la Comptabi-  
lité, les renseignements nécessaires  
pour le versement à la famille de ces  
deux auxiliaires d'une allocation men-  
suelle égale aux 5/4 de la rémunération  
qu'ils auraient eue s'ils étaient  
restés en service augmentée de la tota-  
lité des allocations familiales, avec  
rappel du jour de l'incarcération soit  
du 13.8.42.

Par ailleurs, vous me ferez parvenir  
les fiches chamois (2 ex) et les noti-  
ces de renseignements (4 ex) sur  
lesquelles vous indiquerez si possible  
la dernière adresse connue en Allemagne.

att  
↓

17 AVR 1945

Services Administratifs - Direction  
16, Rue de Dunkerque - Douai - X  
Tél: 181

COPIE à M. le Chef des  
Services Administratifs, à PARIS

Suite à sa communication DR/N2/41 D.2033/1873  
du 16.3.45 et à ma lettre A3 3311 du 23.3.45

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F.

Région NORD.

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de  
la S.N.C.F. par les autorités d'occupation.

G.

-----

Nom.....ALTAZIN.....:

Prénoms.....Maurice.....:

Grade à la S.N.C.F....AUXMV.....:

Résidence de service....LENS.....:

Date d'entrée à la S.N.C.F...19.12.39

Date et Lieu de Naissance.27. Septembre 1922 à Outreau (PdeC)

Domicile civil...90 rue V. Hugo. A Avion

Situation de famille...1 enfant....:

Qualités professionnelles...agent normal

Services militaires.....( (grade, campagnes, citations, blessures).....(

Affiliation politique (s'il y a lieu).....:

Date de l'arrestation...13.09.1942

Motif de l'arrestation...Résistance

Condamnation...5 ans de prison et 60.000 fr d'amendes

Date, tribunal, motifs...14. Novembre 1942 à Douai - Politique

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce...:

Lieu d'internement...Arras, Douai, Huy - Hollande - Allemagne

Nom du défenseur...MORNEZ... Avocat, à Lens

31/1873

Service Central du Personnel

1<sup>ère</sup> Division, 31 MAI 1945

Le Directeur

Signé: HEBERT

Suivant Note A.3. 9555 du 22 Janvier 1947  
le Service M.T. et agent avait décidé le  
31 Janvier 1945 à Dachau.

S. N. C. F.  
 Région du Nord  
 29 AOÛT 1945  
 Service Administratif  
 18, Rue de Valenciennes

29 AOÛT 1945

TRANSMIS à

DR/N2/47

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel M.T.

*Offre suite par  
 M. Pissier  
 sur des rapports au  
 P. L. de C. S. C.  
 30/1/45  
 7*

Pour renseignements sur la situa-  
tion de l'intéressé et proposition  
de secours, le cas échéant.

L'Ingénieur en Chef,

Signé: BÉHAL

S.N.C.F.

Paris, le

Région du Nord

30 OCT 1945

Direction  
de  
l'Exploitation

Gravesies

Secrétariat

à Monsieur Vendeville  
Président du CA de Valenciennes  
à Douai

En lui remerciant de bien vouloir  
me faire connaître, ainsi que  
l'indique la note ci-jointe le la date  
de la traction, si M<sup>me</sup> ALTAZIN  
a maintenant eu des satisfactions

L'Ingénieur en Chef  
Attaché à la Direction

Chardmart

C.N.S.N  
C.A Douai

Douai le 30 Novembre 1945

3 DEC 1945

Monsieur OUDOT  
Président Régional du C.N.S.C

PARIS

Suite à votre lettre du 30 Octobre relative à la situation pécuniaire de la famille de l'Auxiliaire manoeuvre ALTAZIN Maurice du dépôt de Lens.

Je vous informe que le règlement d'une somme de 46.000 francs a été effectué à Madame ALTAZIN le 20 Septembre dernier. Cette somme représente le montant des 3/4 de salaires pour la période du 13 Août 1942 au 31 Mai 1945.

L'allocation aux incarcérés a été également payée pour la période du 1er Juin au 30 Septembre 1945.

Le Président du C.A de Douai,

*A Vudroy*

D. RN 2/47 D. 1873

17 DEC 1945

17 DEC 1945  
BUREAU CENTRAL DES PTT  
18, rue de Valenciennes, PARIS  
TÉLÉPHONE 10-40

Transmis à M. le Directeur du S.C.P.

(Section P.m)

comme suite à sa note R n:495  
du 9-6-45

/ Le Directeur  
A. Germy

RECHERCHE DES P.G., TRAVAILLEURS ET DEPORTES POLITIQUES

DONT LES FAMILLES SONT SANS NOUVELLES OU QUI SERAIENT DECÉDÉS

Nom, Prénoms du déporté : ALTAZIN Maurice, Charles

Grade et résidence d'emploi : AUX MV Dépôt de LENS

Date et lieu de naissance : 27.9.1922 à OUTREAU (P-de-C)

Signalement complet : Taille 1m,75 - Cheveux châtain - Yeux marrons.  
Aucune remarque particulière.

Nom et adresse de la personne à prévenir : Mme ALTAZIN THORS, 21 rue de Marchiennes  
SALLAUMINES

Lieux de déportation avec la dernière adresse complète : DACHAU 3 K BLOC 22

Numéro matricule : 68.721

Renseignements recueillis

(Joindre les documents ou copies communiqués par la famille ainsi que 2 photographies récentes, format carte d'identité).

Mme ALTAZIN a reçu une carte lettre rédigée en Allemand datée de Juillet 1944.  
À l'époque, son mari était interné au camp de DACHAU.  
Depuis aucune nouvelle.

Le MV LAFOSSÉ Emile, interné politique a déclaré à cette dame avoir vu son mari le 20 Février dernier à son admission à l'hôpital du Camp.

À cette date, ALTAZIN était impotent.

Ensuite, le 25 Mai, LAFOSSÉ a établi les fiches de rapatriement des rescapés de l'Hôpital d'évacuation, son camarade ne figurait pas sur les listes.

LAFOSSÉ suppose que ALTAZIN est décédé pendant son séjour à l'Hôpital, sans pouvoir le certifier, n'ayant pas eu de nouvelles entre ces 2 dates.

Ci-joint déclaration de LAFOSSÉ.

K.

C O P I E

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE  
Agence centrale des Prisonniers de guerre

Rappeler dans la réponse

Serv. Fr.  
EF.133.726 (RFCOD 219)  
ED.

Genève, le 29 avril 1946.

Monsieur Paul GITTON  
Chef du Service des Prisonniers  
et Déportés Civils de la  
Société Nationale des  
Chemins de fer Français  
8 rue de Londres  
PARIS (9ème) - France.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de nous référer à votre demande concernant  
M. ALTAZIN Maurice

Nous avons relevé le renseignement suivant sur une liste établie  
d'après la cartothèque du camp de DACHAU, liste qui nous a été fournie  
par les autorités américaines :

" ALTAZIN Maurice  
né le 27.9.1922 à Outreau  
N° matricule 68727  
est décédé le 20 février 1945".

Nous ne possédons aucun autre détail concernant ce douloureux  
événement et n'avons aucune possibilité d'en obtenir. Il nous est,  
d'autre part, impossible de vous procurer un certificat officiel  
confirmant ce décès.

Ce renseignement est également transmis par nos soins au Ministère  
des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, 83 Avenue Foch,  
Paris (16ème) qui est le seul organisme compétent en France pour l'éta-  
blissement d'une pièce officielle.

Nous n'avons pas communiqué ce renseignement à la famille de  
M. ALTAZIN supposant qu'elle aura déjà appris la triste nouvelle par  
une autre voie. Si tel n'était pas le cas, nous vous serions reconnais-  
sants de bien vouloir prévenir les parents, avec les ménagements  
d'usage.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur,  
l'expression de notre considération distinguée.

Comité International de la Croix-Rouge  
Agence Centrale des Prisonniers de guerre  
GENEVE  
signature.

P.S. - Adresse famille : Mme ALTAZIN, 90 rue Victor-Hugo - AVION  
(Pas-de-Calais)

T.s.v.p ..

S.N.C.F.

8 rue de Londres (9ème)

Service Central P.

Section des Prisonniers  
et des Déportés civils

Tél. TRI.91-73

Réf.Pm n° 3807/44.983

COPIE transmise à

Monsieur le Directeur de la région  
du NORD

à toutes fins utiles.

Suite à ma lettre Pm 3486/44.983 du 14  
mars 1946.

Ce décès est confirmé également par le  
Ministère.

Paris, le 14 mai 1946,

Le Chef de Section,

signé : GITTON.

DR/N2/41

D 1873

18 MAI 1946

COPIE pour Monsieur le Chef du Service M.T.

pour avis; il pourrait être donné connaissance  
de cette lettre à Madame ALTAZIN.

P. Le Directeur,

Signé : CUDOT

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

Paris, le 14 Mars 1946

x 88, Rue Saint-Lazare (9<sup>e</sup>)

I. DIVISION  
Section des Prisonniers  
et des Déportés Civils

8, rue de Londres (9<sup>e</sup>me)

Tél. TRI. 91-73

Monsieur le Directeur

Réf. PmN° 3486/44.983  
44.345  
42.500

de la Région du NORD

*M. Oudot*

À la suite des démarches que nous avons effectuées en vue d'obtenir des nouvelles au sujet d'agents déportés non rapatriés, la Fédération Nationale des Déportés et Internés Patriotes nous a remis les lettres ci-jointes en nous priant de bien vouloir les faire parvenir aux familles de

- MM. ALTAZIN Maurice, ex-aux. manoeuvre à Lens,
- BOGAERT Pierre, ex-aide-ouvrier à Creil,
- BONFILS Charles, ex-Chef de train à Beauvais

4 pj.

Nous avons demandé aux témoins indiqués sur ces lettres de nous faire parvenir des attestations signées et légalisées que nous transmettrons au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

J'ai l'honneur de vous adresser, également, un exemplaire des instructions récentes données par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, en ce qui concerne les pièces à fournir pour l'obtention d'actes de décès.

Le Chef de Section,

Lith. A.C.M. 1

*23/3/46*  
D1873 Copie à chef des MT  
pour remise des lettres aux familles  
avec une copie des pièces à fournir  
pour l'obtention d'actes de décès  
Ségué Oudot

Secours refusé par  
le S. C. P.

Décret du 27/3/46.

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD  
TRACTION  
2<sup>me</sup> ARRONDISSEMENT  
DOUAI  
A. 5257/25

Douai, le 12 Avril 1946 AR  
15 AVR 1946  
Subdivision du Personnel  
Monsieur le Chef du Service  
Matériel et Traction  
Subdivision du Personnel  
LA CHAPELLE.

- ALTAZIN Maurice - Lettre de condoleances - Agent disparu -

Suite à votre lettre A.3 n° 7777 du 2 courant.

Les pièces ont été remises à Mme ALTAZIN le 11 courant.

Tous renseignements ont été donnés à cette personne en vue de faciliter ses démarches.



L'Ingénieur de la Traction  
Chef du 2<sup>e</sup> Arrondissement,

Transmis à Monsieur le Chef  
des Services Administratifs  
à Paris.

Suite à la transmission DTP N° 41 D 1873 - 45.300  
du 23.3.46. de la lettre Pm 3486 / 44.983

ci joint lettre de condoleances pour la signature  
de Monsieur le Directeur.

L'Ingénieur de la Traction  
Chef de la Subdivision du Personnel

*Wey*  
*[Signature]*

TAVI 1046

fait copie a MT

Paris, le 20 AVR 1946

Madame,

J'ai été douloureusement ému par la mort de votre mari, décédé en captivité. Au nom de la Société Nationale, de la Région du Nord et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance. Je tiens à vous assurer que nous aurons à coeur de vous aider à élever votre enfant.

Veuillez agréer, Madame, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

ROBERT HEBERT

Madame ALAIN Maurice  
21, rue de Marchiennes  
à SALLAUMINES (P.R.C)

C O P I E

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX - ROUGE  
Agence Centrale des Prisonniers de Guerre

Rappeler dans la réponse  
Serv. Fr.  
EF.133.726(RFCOD 219)  
ED.

GENEVE, le 29 avril 1946

Monsieur Paul GITTON  
Chef du Service des Prisonniers  
et Déportés Civils de la  
Société Nationale des  
Chemins de fer Français  
8, rue de Londres  
PARIS (9ème) France.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de nous référer à votre demande concernant  
M. ALTAZIN Maurice

Nous avons relevé le renseignement suivant sur une liste établie  
d'après la cartothèque du camp de DACHAU, liste qui nous a été fournie  
par les Autorités Américaines.:

" ALTAZIN Maurice  
né le 27.9.1922 à Outreau  
N° matricule 68727  
est décédé le 20 février 1945 "

Nous ne possédons aucun autre détail concernant ce douloureux  
événement et n'avons aucune possibilité d'en obtenir. Il nous est,  
d'autre part, impossible de vous procurer un certificat officiel  
confirmant ce décès.

Ce renseignement est également transmis par nos soins au Ministère  
des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, 83, Avenue Foch,  
Paris (16ème) qui est le seul Organisme compétent en France pour l'éta-  
blissement d'une pièce officielle.

Nous n'avons pas communiqué ce renseignement à la famille de M.  
ALTAZIN supposant qu'elle aura déjà appris la triste nouvelle par une  
autre voie. Si tel n'était pas le cas, nous vous serions reconnaissant  
de bien vouloir prévenir les parents, avec les ménagements d'usage.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur,  
l'expression de notre considération distinguée.

Comité International de la Croix-Rouge  
Agence Centrale des Prisonniers de Guerre  
GENEVE  
signature.

P.S. Adresse famille : Mme. ALTAZIN, 90, rue Victor Hugo- AVION  
(Pas-de-Calais)

T.S.V.P.

S.N.C.F.

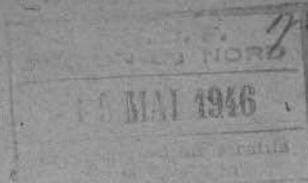
8, rue de Londres (9ème)

SERVICE CENTRAL P.

Section des Prisonniers  
et des Déportés Civils

Tél. TRI. 91-73

Réf. PmN° 3807/44.983



COPIE transmise à

Monsieur le Directeur  
de la Région du NORD,

à toutes fins utiles.

Suite à ma lettre Pm 3486/44.983 du 14 mars  
1946.

Ce décès est confirmé également par le  
Ministère.

Paris, le 14 mai 1946

Le Chef de Section,

*Handwritten initials*

*Handwritten signature*

*Entrée*

*SR/112/41. Copie pour chef de MT*

*11/73*

*pour avis, il n'est pas de son ressort  
sans de cette lettre à l'adresse d'Alger  
P. le Directeur*

La Chapelle, le 22 janvier 1947.

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs à PARIS.

A.3 n° 9555  
---

Décès officiel de déportés non rentrés

Le 2ème Arrondissement de Traction  
vient de m'aviser du décès officiel  
des agents ci-après :

fait. X

ALTAZIN, Maurice, auxiliaire manoeuvre  
à LENS, décédé le 20 février 1945 à  
Dachau.

fait. X

BIENFAIT, Fernand, auxiliaire aide-ouvrier  
à ARRAS, décédé le 27 mai 1944 à Mauthau-  
sen.

fait. X

ETIENNE, Jean-Pierre, mécanicien de ma-  
noeuvres à ARRAS, décédé le 26 mars 1944  
à ESSEN.

— X

LEGRAND, Philibert, manoeuvre à ARRAS,  
décédé le 1er décembre 1944 à Gross-  
Rosen.

fait. X

ROBAERT, Edmond, chauffeur de manoeuvres  
à ARRAS, décédé le 26 mars 1944 à Essen.

fait. X

SOUART, Edmond, manoeuvre à ARRAS, décédé  
le 23 mars 1944 à Essen.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Pel  
(Signature)

-----  
DR/N2/41- 28 JANV 1947 TRANSMIS à

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel.  
(Section des Prisonniers et des Déportés)

Pour le tenir au courant.

P. le Directeur,

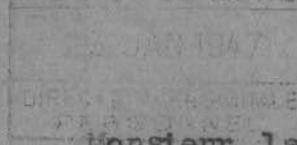
Signé: OUDOU



La Chapelle, le

22 JAN 1947

JP



Monsieur le Chef des  
Services Administratifs à PARIS

A;3 N° 9555  
---

Décès officiel de déportés non rentrés

Le 2<sup>e</sup> Arrondissement de Traction  
vient de m'aviser du décès officiel  
des agents ci-après :

ALTAZIN Maurice, auxiliaire manoeuvre :  
à Lens, décédé le 20 Février 1945 à  
Dachau.

BIENFAIT Fernand, auxiliaire aide/ou-  
vrier à Arras, décédé le 27 Mai 1944  
à Mauthausen.

ETIENNE Jean-Pierre, mécanicien de  
manoeuvres à Arras, décédé le 26 Mars  
1944 à Essen.

LE GRAND Philibert, manoeuvre à Arras,  
décédé le 1er Décembre 1944 à Gross-  
Rosen.

ROBERT Edmond, chauffeur de manoeuvres  
à Arras, décédé le 26 Mars 1944 à  
Essen.

SOUART Edmond, manoeuvre à Arras,  
décédé le 23 Mars 1944 à Essen.

L'ingénieur en chef  
Chef de la Subdivision du Personnel

D. 1873

(DR<sup>e</sup>)

Amquez, Eugène.

9

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS-X\*

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

EX.N.g.p.4 A/4

D. 52.449

Arrestation par les  
autorités allemandes



Le - 6 SEPT 1941

19

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
de la Direction de l'Exploitation.

Le Commis de 2ème cl. ANQUEZ Eugène, de Marquise, a été mis en état d'arrestation par les autorités allemandes le 13 Août 1941 alors que son service terminé, il s'était rendu, en sa qualité de Président de Société Sportive, chez un Directeur d'Ecole de Rinxent avec lequel il s'entretenait de la réorganisation d'une équipe de football dans la localité.

M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de St-Omer s'est mis en relation avec l'E.B.A. de Calais en vue d'obtenir si possible la libération de notre agent qui, d'après les premiers renseignements recueillis, aurait été conduit à Valenciennes et ensuite en Belgique.

Je vous tiendrai au courant de la suite de cette affaire.

Ci-joint fiche demandée par lettre DR/N.T. du 31 Juillet 1941. Celle dont la fourniture a été prescrite par note 5329 en date du 15 Mai 1941 de M. le Directeur du Service Central P., vous parviendra prochainement.

*Finire pour signaler au 149*

Le Chef de la Subdivision du Personnel

S. N. C. I.  
RÉGION du NORD

COPIE pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction de  
l'Exploitation

15 SEPT 1941

Suite à lettre même référence du 6 Septembre 1941.  
Ci-joint en double exemplaire fiche de renseignements  
demandée par le S.C.P.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*W. Delannoy*

16 SEPT 1941

EX.N.g.p. 4 A/4-D 52449  
Incarcération par les  
Autorités allemandes

P<sup>I</sup> 4904 du 30 Août  
1941

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de St-OMER,

Suite à votre lettre rappelée ci-contre con-  
cernant le Commis de 2<sup>e</sup> Classe ANQUEZ, Eugène,  
de MARQUISE, qui a été mis en état d'arrestation  
par les Autorités allemandes le 13 Août 1941.

Je vous prie de faire procéder à une enquête  
sur la situation à tous points de vue de la famille  
de cet agent et de me transmettre, dans la forme  
habituelle, les renseignements recueillis avec  
votre avis sur l'attribution d'un secours le cas  
échéant.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé: DELANNOY

18 9.41  
avis au  
Scp de  
maintenant  
invariant.

6) On pouvait juger à un  
avis l'avis n° 1 (ou 40) : Impact  
et une ordonnance allemande.  
à traiter sans doute.  
Secours d'après besoin réel.  
Sanction ?

---

16<sup>o</sup> Ci

L'infante nous est en bon.  
Peut être expédié.

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER  
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : **A N Q U E Z, Eugène, Alfred**  
Grade : **Commis de 2<sup>e</sup> Classe**  
Etablissement (1) : **Gare de MARQUISE**  
Né le : **5 Août 1907** Commissionné le : **1<sup>er</sup> Mai 1930**  
Situation de famille (2) : **Marié - Femme Employée des P.T.T. à RINXENT, gain mensuel 1.212 F - 1 enfant : Claude, né le 24 Avril 1932**

Absent du (3) **14 Août 1941** au (4)

Motif de l'absence (5) : **Arrêté le 13 Août, vers 19 h., par les Autorités allemandes, alors qu'il se rendait chez un ami pour discuter avec lui de la réorganisation d'une équipe de football, à RINXENT. Cette Société sportive aurait été considérée comme interdite par la Feldgendarmerie de MARQUISE, vraisemblablement mal renseignée.**

Rémunération mensuelle de l'agent (6) : **1.608 F (éléments fixes)**

Observations du service : **L'agent sera traité sans solde pendant la durée de son incarcération. Une enquête est en cours en vue de venir en aide à la famille le cas échéant.**

*DR/112/41-D-1873 - Transmis à M. le Directeur du Service Central P  
comme suite à la lettre P 5329 du 15 mai 1941. My secours pourra être accordé sur  
demande*

DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

4 OCT 1941

Signé : CAMBOURNAC

*Montala...*

- 8 OCT 1941

D.R/N.2/47  
D.1873

Le Chef des Services Administratifs

V.R.; EX.N.gp.4.A.4  
D. 52.449  
du 16/9/1941

à Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX.

*traiter*D'accord pour ~~considérer~~ sans solde le

Commis de 2ème classe ANQUEZ, Eugène, de MARQUIS

Il pourra lui être accordé, sur demande, un  
secours répondant strictement aux besoins de sa  
famille, dont la quotité ne devra pas dépasser la  
totalité des A.F. et 50 % de la rémunération.

Signé : Oudot

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

EX.N.g.p.4 A/4  
D. 25.449

Incarcération par  
les autorités  
allemandes

RÉGION DU NORD  
23 NOV 1941  
Le  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

27 NOV 1941 19

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
de la Direction de l'Exploitation.

Par lettre même référence du  
6 Septembre 1941, je vous ai  
indiqué dans quelles circonstan-  
ces le commis de 2ème cl. ANQUEZ  
Eugène, de Marquise, avait été  
mis en état d'arrestation par les  
autorités allemandes le 13 Août  
1941.

M. LATOUCHE m'avise qu'étant  
intervenu auprès de la W.V.D.  
de Bruxelles en vue d'obtenir la  
libération de notre agent, il  
lui a été indiqué qu'une décision  
ne pourra être prise avant la fin  
de l'enquête en cours.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Quint*  
*Quint*  
*Quint*

44.079 - S.C.I.P. - Paris - Mod. E 932 3 B - 10-40 - 20/E 26826

Le cas rentre dans votre 5<sup>e</sup> C<sup>i</sup>

(max. 50% + A.F.).

Ceci correspond à ce qui est le Fatalok, mais  
il semble voir l'accider automatiquement plus  
que nous nos niveaux d'examiner les  
situations de la famille.

Ici, en l'absence, en cas de demande nous  
n'irons probablement pas au maximum.

g

Auguez

27 DEC 1941

Le Chef des Services  
Administratifs,

DR/Nz/47

Secours à M. le Chef de la Subdivision  
du Personnel E.X.

VR: P.XVIII-I  
du 31/10/41.

-----  
Etant donné que Mme ANQUEZ, femme  
de M. ANQUEZ, Eugène, commis de 2ème cl.  
à MARQUISE, arrêté par les autorités  
allemandes, dispose, du fait de son  
emploi, de ressources lui permettant de  
subvenir à ses besoins et à ceux de son  
enfant, monsieur le Directeur estime  
comme M. le Chef du Service EX. qu'il  
n'y a pas lieu d'intervenir en sa faveur.

signé : TERNY.

RINXENT, le 10/1/1942

A Monsieur l'Inspecteur de l'Exploitation  
à C A L A I S

Comme suite à notre entrevue d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ce qui suit :

J'ai été arrêté le 13 Août 1941, vers 19 heures, par les Autorités allemandes alors que je me rendais chez M. le Directeur d'Ecole de RINXENT pour y discuter la question du Brevet Sportif National qui a eu lieu à RINXENT le 24 Août 1941; en même temps d'après une liste nominative, treize autres personnes de ma localité, parmi lesquelles un Chef de Chantier des Usines Métallurgiques de MARQUISE, un instituteur, un employé de la Société des Carrières de la Vallée Heureuse, deux commerçants, ont été conduites à la Maison d'Arrêt de BOULOGNE.

Le 15 Aout, nous en sortions pour VALENCIENNES et le 22 Aout nous étions dirigés sur la forteresse de HUY-BELGIQUE.

Depuis mon départ jusqu'à ma libération, le 3 Janvier 1942 je n'ai jamais subi d'interrogatoire. A ce jour je ne connais pas encore le motif de cette pénible arrestation. A mon avis, j'ai été victime d'une erreur ou enlevé comme otage car jamais je n'ai appartenu à un groupement politique quel qu'il soit. Depuis plusieurs années je ne m'occupais que d'une Société de football dans laquelle j'étais trésorier - Société qui était toute sportive et n'avait aucune visée politique.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mon profond respect.

Votre tout dévoué,

signé : E. ANQUEZ

22 Janvier 1942.

3e

1

P 4904

AGENT ARRÊTÉ  
GOLLE OTAGE.Monsieur le Chef de la Subdivision du  
Personnel, à PARIS.

Suite à votre dossier 4 A/4 - D.52449  
et à ma lettre du 15 courant vous annonçant la libé-  
ration, le 3 Janvier 1942, du Commis de 2ème classe  
ANQUEZ Eugène, de MARQUIEL, qui avait été arrêté  
par les autorités allemandes le 13-8-1941.

Je vous adresse ci-jointes les explica-  
tions écrites de ANQUEZ qui confirme ne pas connai-  
tre les motifs de son arrestation.

Je fais procéder à un complément de re-  
cherches en vue de connaître si la police française  
possède quelque opinion, sinon sur ANQUEZ, du moins  
sur quelques unes des 13 autres personnes arrêtées  
en même temps que notre agent.

Ainsi que je vous en ai avisé précédem-  
ment, le Commis de 2ème classe ANQUEZ avait solli-  
cité quelques jours de congé pour se remettre de sa  
détention. Après avoir repris son service le 14  
Janvier, l'intéressé, encore très affaibli, se pré-  
senta à la visite médicale et obtint, à la date du  
17 courant, un repos de 15 jours.

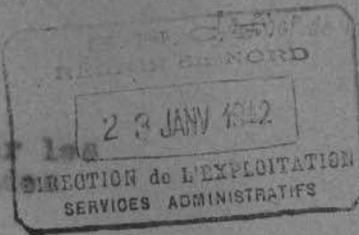
Le Chef d'Arrondissement,

d'ouvi  
✓

COPIE pour Monsieur le Chef des S.A. de la Direction de l'Exploitation

Je me fais renseigner sur les faits retenus à la charge de ANQUEZ et le tiendrai au courant

S.I.N.SP.4/4  
D.S. 449



Incarcération par les autorités allemandes  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef de la Subdivision de la Comptabilité NF

Le Comis de Mè Cl. ANQUEZ, Eugène, de NANQUEM-RINIENF qui était absent de son service depuis le 14 Août 1941, du fait de son arrestation par les autorités allemandes, s'est remis à disposition de sa gare d'attache le 3 Janvier 1942 après libération.

Prière de lui rétablir ses appointe-

En fait les appointements à compter de cette date  
la Rouven  
aussi au  
SCE

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé: [Signature]

29 JAN 1942

S. N. C. F.  
 RÉGION du NORD  
 29 JANV 1942  
 DIRECTION de L'EXPLOITATION  
 SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Directeur du Service  
 Central du Personnel.

DR/N2/41  
 D.1873  
 ----  
 Libération  
 d'un agent  
 --

Suite à la fiche de renseignements que  
 je vous ai adressée le 4 Octobre 1941 concer-  
 nant le Commis de 2ème classe ANQUEZ, Eugène,  
 de MARQUISE-RINXENT, incarcéré par les Autori-  
 tés d'occupation depuis le 14 Août 1941.

J'ai l'honneur de vous informer que l'in-  
 téressé a repris son service le 3 Janvier 1942  
 après libération.

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : Oudot

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X\*

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

EX.N.gp.4 A/1  
D. 52.449

-----  
Incarcération  
par les  
Autorités  
allemandes  
-----

D. R / N° 47  
D 1873

44 316 - S.C.T.P. - Paris - Mod. E 922 3 B - 20/1E 28175 - 11-40

*7-2-42  
attendre  
le rapport  
complémentaire*



Le - 5 FEV 1942 19

Monsieur le Chef des  
Services Administratifs de la  
Direction de l'Exploitation,

Je vous adresse ci-jointe la  
copie d'un rapport de M. le Chef  
de l'Arrondissement de l'Exploita-  
tion de St-OMER, ainsi que les ex-  
plications écrites du Commis de  
2ème classe ANQUEZ, Eugène, de  
MARQUISE que les Autorités alle-  
mandes ont incarcéré pendant la pé-  
riode du 14 Août 1941 au 2 Janvier  
1942 inclus.

Je vous communiquerai, dès  
réception, le résultat de l'enquê-  
te complémentaire actuellement en  
cours au sujet de cette affaire.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Wauy*

*M. Roussier  
qui est devenu le P. XVII - 21  
Voulez-vous le signaler  
à l'Administration  
et l'Administration  
M. Roussier  
Rapport 8 MAR 1942  
de la part de OUIX*

31  
S.N.C.F.

Région du Nord

Paris, le

26 MARS 1942

Exploitation

EX.N.g.p.4 A/I  
D.52449

Incarcération par  
les Autorités allemandes

V.R. : P.I. 4904  
du 2 Février 1942

Monsieur le Chef  
de l'Arrondissement de l'Exploitation  
de St-OMER

Suite à votre lettre rappelée ci-contre concernant le Commis de 2ème Classe ANQUEZ Eugène, de Marquise-Rinxent qui a été éloigné de ses fonctions du 14 Août 1941 au 2 Janvier 1942 inclus du fait de son incarcération par les Autorités allemandes.

Nous ne pouvons déroger en faveur de ANQUEZ au principe de la suppression de la solde durant leur détention à tous les agents incarcérés par l'Autorité occupante, que ce soit à titre d'étage ou pour tout autre motif.

Par ailleurs, étant donné les ressources de Madame ANQUEZ, Employée à l'Administration des P.T.T., l'aide de la Région pendant l'absence de son mari, n'a pas été jugée opportune.

Copie à :

27 MARS 1942

S.N.C.F.  
RÉGION DU NORD

28 MARS 1942

Monsieur le Chef des Services Administratifs de l'Exploitation  
de la Direction de l'Exploitation  
Comme suite à ma communication même référence  
du 5 Février 1942.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

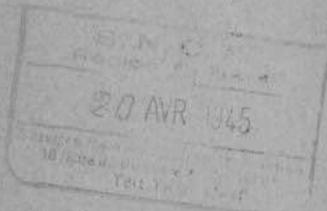
*30/3  
L. M. G.  
P. G.*

*W. G.*

19 AVR 1945

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Wraun*



Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité N.F.,

EX.N. 4 A/1

D. 52.449

Arrestation par

les Autorités Allemandes Le commis de 2ème classe ANGREZ, Eugène de MARQUISE-VIXENNE a été absent de son service du 14 août 1941 au 2 Janvier 1942 inclus, du fait de son arrestation par les allemands pour un motif décelé inconnu.

*cf a-*

En application des dispositions de la lettre P. 1259 de M. le Directeur du S.C.F. l'intéressé a droit à la restitution des divers éléments de rémunération dont il a été privé pendant la période précitée.

Pour nous permettre de déterminer le montant des sommes revenant à ANGREZ, je vous adresse ci-jointe la fiche de renseignements habituelle.

Signé: DELANNOY

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

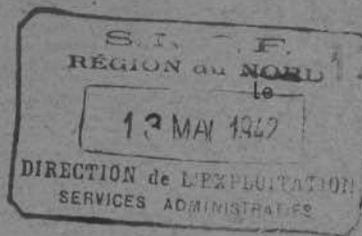
RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X\*

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD



13 MAI 1942

19

Monsieur le Chef  
des Services Administratifs  
de la Direction,

EX.N.g.p.4 A/1  
D. 52.449

Incarcération  
par les  
Autorités  
Allemandes.

Suite à précédentes communications concernant le Commis de 2ème classe ANQUEZ Eugène de MARQUISE-RINKMANT, qui a été éloigné de ses fonctions du 14 Août 1941 au 2 Janvier 1942 inclus, du fait de son arrestation par les autorités allemandes.

L'enquête complémentaire effectuée en vue de connaître l'opinion des Pouvoirs Publics sur ANQUEZ et les 13 autres personnes arrêtées en même temps que lui n'a pas permis d'obtenir le moindre renseignement à ce sujet.

D'autre part, aucune indication n'a pu être recueillie auprès des autorités allemandes sur les motifs de toutes ces arrestations.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

D. R/N 2/41 - D. 1873

44 316 - S.C.I.F. - Paris - Mod E 9323 B - 20/E 28175 - 11-40

15-5-42

vb

D. 1873

DR<sup>e</sup>

Anselme, Alphonse

S.N.C.F.

Région Nord

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR  
EN CAS D'ARRESTATION D'AGENT DE LA S.N.C.F.  
PAR LES AUTORITES D'OCCUPATION

Nord

NOM ..... ANSELME

Prénoms ..... Alphonse

Grade à la S.N.C.F. .... ouvrier chaudronnier en fer

Résidence de service ..... dépôt de Valenciennes

Date d'entrée à la S.N.C.F. ... 1/12/43

Date et lieu de naissance .... 17/5/1910 à MERIN (Nord)

Domicile civil ..... 33, rue Thiers à RAISMES (Nord)

Situation de famille ..... Marié, 1 enfant (Faus)

Qualités professionnelles;... normales

Services militaires  
(grade, campagnes, citations,  
blessures) ..... C<sup>h</sup> 1931 - Matelot mécanicien - arraché au front du 15-4-31 au 15-4-32

Affiliation politique (s'il y a lieu) .....

Date de l'arrestation ..... 18/4/44

Motif de l'arrestation .....

Condamnation .....

Date, tribunal, motif .....

Éléments de toute nature susceptibles  
de justifier un recours en grâce noter qu'ANSELME était à CHEMINITZ (Allemagne  
comme ouvrier chaudronnier d'acier pour elle  
travailler en Allemagne en après un séjour  
d'un an, il a obtenu un congé à l'expiration  
duquel il n'est plus retourné à son lieu de  
travail.

Nom du défenseur .....  
→ Kreiskommandatur de Valenciennes

1 MAI 1944

SCP au Division  
Directeur  
signé: LEMAIRE

1873  
Libéré le 21. Avril 1945  
Reprise de service le 6.6.1945  
S.C.P. Paris

S.N.C.F.

Région du Nord

Services

*etc*  
Liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps (Fresnes, Remsinville, Compiègne, Drancy, etc.....) ou ils avaient été incarcérés par les autorités d'occupation.

M. T.

Nom et Prénoms	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Dates	
				de libération	de reprise de service
ANSEME, Alphonse	AUX. 0	Dépôt de Valenciennes.	Flochingen (Wurtemberg)	21 Avril 45 par les Américains.	6.6.45
TISON Pierre	AUX MV	d°	Frohneu (Berlin)	21 Avril 45 par les Russes	16.6.45

Ces auxiliaires ont été arrêtés par les Allemands et reconduits en Allemagne où ils se trouvaient avant leur admission à la S.N.C.F. Ils avaient profité d'une permission pour se faire embaucher à la S.N.C.F.

II R. N. 2. 111  
D. 1873.

Service Central du Personnel 1<sup>er</sup> Bureau. (Service des Départs et Rapatriés)  
Le Directeur  
*L. Ferry*  
28 JUIL 1945

D. 1873

DR 2

Antoine, Fernand.

Mo

St-Quentin, le 8 Décembre 1943 GB.

S.N.C.F.  
Région du Nord  
Traction  
4ème Arrondissement

AC. I467

12-9 DEC. 1943

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(Subdivision du Personnel)  
à LA CHAPELLE

S. N. C. F.  
Région du Nord  
15 DEC 1943  
Direction  
11, rue de Dunkerque, Paris-X\*  
Tél. TRU. 98.41

ANTOINE Fernand, MVSP A HIRSON - ARRESTATION PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.-

Le 7.12.43, vers 11 h 00, 2 feldgendarmes et l'interprète de la feldgendarmerie, se sont présentés au dépôt d'HIRSON, au bureau du Chef de Service de surveillance allemand.

Quelques instants plus tard, un agent du service de surveillance, accompagné de l'auxiliaire interprète STOFFEL, du dépôt d'HIRSON, est allé chercher le manoeuvre spécialisé ANTOINE Fernand dans le dépôt et l'a conduit au bureau allemand.

Les 2 feldgendarmes et ANTOINE se sont ensuite rendus au domicile de ce dernier où une perquisition a été effectuée.

Des renseignements recueillis par M. LASALLE, Chef de Dépôt à HIRSON, rien d'anormal n'aurait été découvert au cours de cette perquisition. ANTOINE n'est plus repéré au dépôt.

La veille de son arrestation, ANTOINE avait avisé M. LASALLE que son père avait été arrêté quelques jours auparavant à ANOR par les autorités allemandes. Il a expliqué que cette arrestation était consécutive à la disparition d'une caisse de 50 kg de dynamite dans la carrière dont son père était le concierge.

M. LASALLE s'est rapproché du service de surveillance allemand local pour connaître le motif de l'arrestation du manoeuvre spécialisé ANTOINE.

Le secrétaire du Chef de dépôt allemand a fait connaître que, d'après les renseignements qu'il avait obtenus de la feldgendarmerie, l'arrestation d'ANTOINE était en corrélation avec l'incarcération de son père.

Le manoeuvre spécialisé ANTOINE a quitté HIRSON le 7 vers 17 h 00 par le train, en direction d'AULNOYE, accompagné par des gendarmes allemands.

Je vous tiendrai au courant des renseignements complémentaires que j'obtiendrai sur cette affaire.

*15712  
un autre*  
Transmis à Monsieur Budot  
A titre de renseignements (copie jointe papier)

14 DEC 1943  
L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

L'Ingénieur de la Traction  
Chef du 4ème Arrondissement,

*[Signature]*

S.N.C.F.

Région Nord

Intérieur

Le Mans

renseignement à fournir  
en vue d'irradiation d'un agent de la S.N.C.F.  
sur les autorités d'occupation.

NOM . . . . . ANTOINE  
Prénoms . . . . . Fernand, Albert, Lucien  
Grade à la S.N.C.F. . . . . manoeuvre spécialisé  
N° d'identité de service . . . . . HIRSON D.  
Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 25.1.1937  
Date et lieu de naissance . . . . . 20.1.1910 à Aigne (Sarthe)  
Domicile civil . . . . . 231, rue Lariboisière à BUIRE (Aigne)  
Situation de famille . . . . . marié - 3 enfants  
Qualités professionnelles . . . . . Douceur  
Services militaires . . . . . 15.4.31 } ISIRIE R.I.  
(grade, compagnie, citation, 15.4.32 }  
(lesure)) . . . . . Mobilisé du 2.10.39 au 27.7.40  
Affiliation politique (s'il y a lieu) . . . . .  
Date de l'arrestation . . . . . 7.12.43 vers 11h.00  
Motif de l'arrestation . . . . . arrêté au dépôt d'HIRSON par la police alle-  
mande suite à la disparition d'une caisse de  
dynamite de 10 K. de la casquette dont son  
père était concierge.  
Condamnation . . . . .  
Date, relevés, motif . . . . .  
Éléments de toute nature suscep-  
tibles de justifier ou récuser  
sa grâce . . . . .  
Lieu d'internement . . . . . Valenciennes  
Nom de défenseur . . . . . 16 DEC 1943  
D. 1873  
JCP au Division  
Le Directeur  
Signé : CAMBOURNAG



REGION Nord

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

SERVICE Traction

7 P 1

O/W 47966. — 4-43. — Delmas, Bx. — 86332.

Nom, prénom, M.

ANTOINE Fernand

N° Caisse de Ret.

154542

Grade, Etablissement, Arrondt.

MVSP dépôt d'Hirson

1

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

Vous avez été mis en état d'arrestation le 7.12.43 par les autorités allemandes et vous avez été libéré le 18 décembre.  
Je vous prie de fournir ci-dessous vos explications à ce sujet.

Hirson le 20.12.43

Le Chef de Dépôt,

Date et signature du Chef d'Etablissement

2

RÉPONSE DE L'AGENT

Il est exact que j'ai été incarcéré par les allemands du 7.12.43 au 18.12.43  
Le motif je l'ignore absolument, il me semble en fait être sans doute après avoir  
répondu mes innocences

Date et signature de l'agent

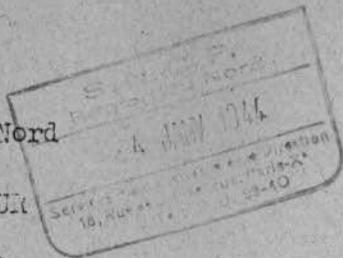
21.12.43

*Antoine*

3



S.N.C.F.  
Région du Nord



le - 4 JAN 1944

Le DIRECTEUR

D. N. 2/41  
D. N° 1873  
Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands  
--:-

Monsieur le Directeur  
du Service Central P.

Suite à la fiche de renseignements  
concernant le mandataire Spécialiste  
Antoine, Fernand d'Hessoy  
que je vous ai adressée le 16 Décembre 1943

Cet agent, incarcéré par les Autori-  
tés d'occupation depuis le 7 Décembre 1943  
a été libéré le 18 Décembre 1943  
et a repris son service le 20 Décembre 1943

LE DIRECTEUR,  
Signé: OUDOT

D. 1873

(SRE)

Antoine, Louis

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

S.N.C.F. Région du Nord - 6 SEPT 1943 Services Administratifs de la Région 18, Rue de Valenciennes - 59000 Lille Tél: YRU 19-40

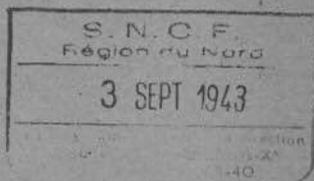
NOM : ANTOINE
Prénoms : Louis, Alphonse
Grade à la S.N.C.F. : Lampiste Appareilleur
Résidence de service : La CHAPELLE-TRIAGE
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 14/10/1925
Date et lieu de naissance : 24/8/1899 à GRESSONSAOQ ( Oise )
Domicile civil : 14, Chaussée Jules Cé sar - St-OUEN-L'AUMONIER
Situation de famille : Marié 2 enfants, 18 et 9 ans
Qualités professionnelles : Bonnes
Services militaires ( grade, campagnes, citations, blessures ) : Appelé du 23/10/1920 au 24/2/1922
Affiliation politique ( s'il y a lieu ) :
Date de l'arrestation : 18/8 vers 21h.
Motifs de l'arrestation : Nous savons seulement que le poste de T.S.F. de ANTOINE a été confisqué. ( un ensemble de renseignements est adressé à l'EBD. Paris. Nord )
Condamnation :
Date, tribunal, motif :
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :
Lieu d'internement : ST-CLOUD.
Nom du défenseur :

21873

- 6 SEP 1943

SCP du District Le Directeur Signé : CAMBOURNAC

Ci-joint fiches de renseignements.



Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé: DELANNOY

EX.N.gp. 4 A/1  
N. 56.641

P.4056/1 du 20 Août 1943

Arrestation par les autorités  
Allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de PARIS-NORD

Suite à votre lettre rappelée ci-contre concernant le Locomotiviste Appareilleur ANTOINE, Louis, de LA CHAPELLE-TRIAGE, qui est absent de son service depuis le 20 Août 1943 du fait de son arrestation par les Autorités Allemandes.

J'interviens auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. pour la suppression des appointements d' ANTOINE à compter du 20 Août 1943, mais à partir de cette date et jusqu'à ce que nous connaissions le motif exact de son arrestation, cet agent recevra une allocation fixée provisoirement à la moitié de sa rémunération augmentée, s'il y a lieu des allocations familiales. Sur cette allocation, qui sera payée à Mes ANTOINE domiciliés 14 Chaussée Jules César à ST-OUEN-l'ANNOIS, devront être opérées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces Caisses. L'allocation subira également les retenues fiscales et sera déclarée au Fisc.

D'autre part, cette absence n'aura aucune répercussion sur l'avancement en grade et en échelon, sur le congé annuel et la prise de fin d'année mais celle-ci sera mise en réserve et non payée aux ayants-droit si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement des prises de fin d'année.

Enfin, je vous précise que pendant l'absence d' ANTOINE sa famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures d'Économat et à l'approvisionnement en combustibles.

Signé: DELANNOY

16 COPIE

Paris, le 18 Septembre 1943.

E.B.D. PARIS-NORD  
30 H Bbv L 2 Bmas

TRADUCTION  
(LPN 32.725)

S.N.C.F.  
Région du Nord  
P A R I S

OBJET : Arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
réf : Lettre EX.N.gp. 4 A/I D. 56.64I du 3/9/43

Le lampiste ANTOINE, Louis, Alphonse, né le 24/8/1899, de la CHAPELLE-FRIAGE, a été arrêté le 19/8/1943, par le kommando de la Police de Sûreté de Maisons-Lafitte, pour avoir écouté et divulgué des émissions ennemies.

Il n'y a pas lieu de compter sur une libération prochaine.

(s) BRUST.

Dest : Région nord (EX.N.gp.4)  
Monsieur CARTIER  
Archives.

EX.N.gp. 4 A/I  
D.56.64I

Paris, le 28 SEP 1943

Arrestation par  
les autorités  
allemandes.



TRANSMIS

à Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

Pour le tenir au courant - Comme suite  
à ma communication même référence du 2 Septembre 1943.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

24.9  
un mandat  
7

*[Signature]*

10

E.B.D.Paris-Nord  
30 H Bbv L 2 Bmas

Paris, le 18 septembre 1943.

TRADUCTION  
(LPN. 32.725)

A la S.N.C.F.  
Région du Nord  
Paris

Objet: Arrestation d'un agent de la S.N.C.F.

Réf. : Lettre EX.N.g.p.4 A/1 D. 56.641 du 3/9/43.

Le lampiste ANTOINE Louis Alphonse, né le 24/8/1899, de La Chapelle-Triage, a été arrêté le 19/8/43 par le Kommando de la Police de Sûreté de Maisons-Laffitte pour avoir écouté et divulgué des émissions ennemies.

Il n'y a pas lieu de compter sur une libération prochaine.

(s) BRUST.

Dest.- Région Nord (EX.N.g.p.4)  
Monsieur Cartier  
Archives.

Copie pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

Ci-joint copie de la note de l'E.B.D. Paris-Nord  
répondant à votre demande de renseignements.

22 JAN 1944

EX.N.g.p.4 A/1  
D. 50.641

Arrestation par  
les Autorités  
allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de PARIS-NORD

241  
la main  
Suite à précédentes communications  
concernant le lampiste-appareilleur ANTOINE  
Louis, de La Chapelle-riège, qui est  
absent de son service depuis le 20 Août  
1943 du fait de son arrestation par les  
Autorités allemandes.

Etant donné les précisions fournies  
par l'E.B.D. Paris-Nord quant aux faits  
reprochés à ANTOINE, il a été décidé de  
porter de la moitié aux 3/4 de sa rémuné-  
ration l'allocation que nous payons à cet  
agent à compter du jour de la suppression  
de sa solde, le 20 Août 1943.

Je signale cette modification à M. le  
Chef de la Subdivision de la Comptabili-  
té en le priant de faire le rappel du  
complément d'allocation.

1/le Chef de la Subdivision du Personnel

signé: DELAN...

S.N.C.F.  
Région du Nord

Le DIRECTEUR

LR/N.2/41

D. N° 1873

Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands

le

17 MAR 1944

17 MARS 1944

Monsieur le Directeur  
du Service Central P.

-:-

Suite à la fiche de renseignements  
concernant *le lampiste appareilleur*  
*Antoine Louis de La Chapelle Triage*  
que je vous ai adressée le *6 Septembre 1943*

Cet agent, incarcéré par les Autori-  
tés d'occupation depuis le *18 Août 1943*  
a été libéré le *1er Mars 1944*  
et a repris son service *le 2 Mars 1944*

LE DIRECTEUR,

Signé: OUDOT

Paris, le 19 JAN 1945

EX.N.GP 4 A/1

D. 56.641

20 JANV 1945

Agent incarcéré par  
les autorités alle-  
mandes

Monsieur le Directeur,

LETTRE REPONSE

Le lampiste-appareilleur ANTOINE, Louis,  
de LA CHAPELLE TRIAGE, a été incarcéré par les  
allemands du 19 Août 1943 au 1er Mars 1944 in-  
clus, pour avoir écouté et divulgué les émis-  
sions radiophoniques anglaises.

ANTOINE qui a reçu pendant sa détention  
une allocation fixée aux 3/4 de sa rémunéra-  
tion sollicite le remboursement de la partie  
de solde qui lui a été retenue.

Je vous propose de considérer que ANTOINE  
a été arrêté pour action de résistance, de qui  
permettrait, en application de la lettre P.1259  
du 8 Novembre 1944 de M. le Directeur du S.C.P.  
de lui donner satisfaction.

*La direction des Services de l'Exploitation*

24 JANV 1945

DR. N. 41 - D 2873

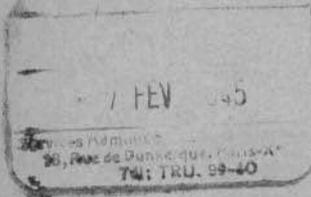
M. Régardis

Oui.

Le Directeur

Signé : HEBERT

D.P. IN 2/41- D. 1873



Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Delannoy*

6 FEV 1945

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité N.T.

*clai*  
EX.N.GP.4 A/1

D. 56.641

Arrestation par  
les Autorités  
allemandes.

Le lampiste appareilleur ANTOINE, Louis  
de LA CHAPELLE-TRIAGE, a été absent de son  
service du 30 Août 1943 au 1er Mars 1944 in-  
clus du fait de son arrestation par les Au-  
torités allemandes et étant donné le motif  
nous avons versé à l'intéressé une allocat-  
tion égale aux 3/4 de la solde dont il a  
été privé.

Si le Directeur ayant, après examen,  
décidé de faire bénéficier ANTOINE de la  
totalité de sa rémunération pour la période  
précitée, je vous serais obligé de donner  
des instructions pour que lui soit versé  
rapidement le complément.

Signé: DELANNOY

1873

SR

Arbino, Paul

Région d NORD

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

S.N.C.F. Form. 4 NOV 1944

NOM . . . . . : ARBIOS

Prénoms . . . . . : Paul,

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Auxiliaire Homme d'équipe

Résidence de service . . . . . : LA CHAPELLE INTERIEURE

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . : 1.7.1942

Date et lieu de naissance . . . . : 10.10.1922 à MONTMORENCY (Seine et Oise)

Domicile civil . . . . . : 85 Rue des Chesneaux à MONTMORENCY

Situation de famille . . . . . : Célibataire

Qualités professionnelles . . . . : Bonnes

Services militaires )  
(Grade, campagnes, citations, )  
blessures) . . . . . )

Affiliation politique )  
(s'il y a lieu). . . . . )

Date de l'arrestation . . . . . : 19.10.1943

Motifs de l'arrestation . . . . . )  
) Inconnus. Lettre de M. le Directeur à M. le  
Directeur du S.C.P. pour le prier de vouloir  
bien tenter d'obtenir des renseignements à  
la H.V.D. PARIS.

Condamnation . . . . . : \_\_\_\_\_

Date, tribunal, motif . . . . . )  
)

Éléments de toute nature sus- )  
ceptibles de justifier un )  
recours en grâce . . . . . )

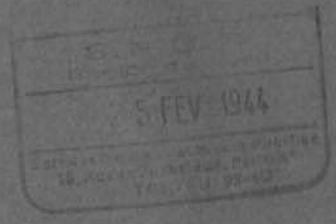
Lieu d'internement . . . . . : \_\_\_\_\_

Nom du défenseur . . . . . : BRAUNSCHWEIG où il était détaché depuis le  
26.6.1943,

1873 - 4 MAR 1944 S.C.P. au Directeur Le Directeur

Signé: LEMAIRE

copie OD *Sty. Almanach de la fédération chrétienne*



*26/2*  
25 FEV 1944

Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel.

EX.N.GP.5.A/6

Suite à ma lettre DR/N.1/41 du  
3 Janvier concernant l'arrestation  
par les Autorités allemandes d'un  
certain nombre d'agents du Service  
EX. de la Région Nord détachés à  
Bf. BRAUNSCHWEIG.

*9*

Un nouveau cas vient de m'être  
signalé. La mère de M. ARBIOS, Paul,  
né le 10/10/1922, auxiliaire à la gare  
de LA CHAPELLE INTERIEURE, également  
détaché à BRAUNSCHWEIG, nous informe  
que son fils lui a récemment écrit  
qu'il était emprisonné depuis le 19  
Octobre 1943, sans toutefois lui pré-  
ciser les motifs de son incarcération.

Pour me permettre de rassurer  
cette personne, je vous serais obligé  
de vouloir bien tenter d'obtenir de la  
H.V.D. PARIS quelques renseignements  
à ce sujet.

LE DIRECTEUR,  
*Signé: OUDOT*

3 Mars 1944

N° P 2632 W  
W 5832

HAUPTVERKEHRSDIREKTION PARIS  
29 rue de Berri.-

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'être avisé que l'homme d'équipe ARBIOS Paul, né le 10 Octobre 1922 et détaché à Bf Braunschweig aurait été arrêté par les autorités allemandes le 19 Octobre 1943. Sa famille étant très inquiète sur son sort, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître s'il en est bien ainsi et, afin de la rassurer, les motifs ayant motivé cette arrestation.

P. Le Directeur Général,  
P. Le Directeur du Service central  
du Personnel,  
signé : LEFORT.

-----  
Copie adressée à Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation  
de la Région du Nord  
comme suite à sa lettre du 25 février.  
Paris, le 7 Mars 1944

P. Le Directeur du Service  
central P.  
signé : LEFORT.

DR/N2/41  
D 1873

-----  
Copie pour Monsieur le Chef de la  
Subdivision du Personnel EX

comme suite à sa lettre EX N.GP 5 A/6  
du 25.2.44.  
L'Ingénieur en chef,

Signé : DUDOT

- 3 MARS 1944

COPIE ADRESSEE à  
Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du NORD,

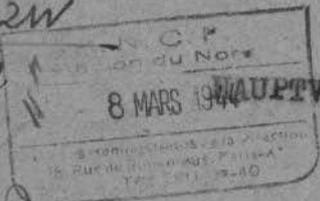
comme suite à sa lettre du 25 février.

Paris, le - 7 MARS 1944

N° P 2632W

W. 5832

4  
87  
3



Le Directeur  
du Service Central P.,  
Signé : LEFORT

HAUPTVERKEHRSDIREKTION PARIS

29, rue de Berri.-

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'être avisé que l'homme d'équipe ARBIOS Paul, né le 10 octobre 1922 et détaché à Bf Braunschweig aurait été arrêté par les autorités allemandes le 19 octobre 1943.

La famille étant très inquiète sur son sort, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître s'il en est bien ainsi et, afin de la rassurer, les motifs ayant motivé cette arrestation.

Le Directeur Général,

Pour le Directeur Général

Le Directeur du Service Central du Personnel,

Signé : LEFORT

ETAT FRANCAIS

Secrétariat d'Etat au Travail

COMMISSARIAT GENERAL d'ACTION SOCIALE pour les FRANCAIS travaillant en ALLEMAGNE

Direction et Service Technique  
93, Boulevard Haussmann PARIS-8°-  
ANjou 71-70 et la suite

Paris, le 16 Mars 1944

Le Commissaire Général à l'Action Sociale  
pour les Français travaillant en Allemagne

à Monsieur le Chef du Service  
des Prisonniers

Société Nationale des Chemins de fer Français  
8, Rue de Londres PARIS 9°

Référence à rappeler 8189

D/LR CSN/N°  
V/Réf: R.C. 42.108

O b j e t : Demande d'intervention pour 9 employés de la S.N.C.F. arrêtés

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 9 courant nous demandant d'entamer des démarches pour 9 employés de la S.N.C.F. qui ont été arrêtés dans le courant du mois d'Octobre pour un motif inconnu.

Nous transmettons sans retard ce dossier à notre Service Juridique auprès de notre Délégation Officielle de Berlin en lui demandant d'intervenir au plus tôt et de nous tenir au courant.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer tous les renseignements que nous pourrions recueillir.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Signature et Cachet

O.F.A. COPIE transmise à Monsieur le Directeur de la Région du NORD, à titre  
N° 8 d'information. - Cette affaire concerne les agents ci-après détachés à la D.R.B. et arrêtés en Octobre 1943.

- ARBIOS, Paul Auxiliaire Homme d'équipe à La Chapelle-Intérieure
- CEBIOC'H, Jean d° La Chapelle-Triage
- DELCAUCHY, Serge Facteur confirmé d°
- DINDE, André Homme d'équipe confirmé à Hesdin
- HODIQUE, Victor Homme d'équipe à Longueau
- LABOULY, Roger Auxiliaire Homme d'équipe à La Chapelle-Triage
- LEMERCIER, Fernand Homme d'équipe confirmé à Saint-Pol
- DESSON, Charles Aiguilleur de 2ème classe à Hautmont
- PREVOST, Gérard Homme d'équipe à Noyon

Paris, le 22 Mars 1944

Le Chef du Bureau des Prisonniers

S. N. C. F.
Région Nord
23 MARS 1944
Services Postaux
18, Rue d'Alsace
Direction
93-103-X
19-40

92  
23/3 B

23/3  
M. Cassin

TRADUCTION

Demande

de mise en congé de captivité d'un agent de Chemin de fer Français

Nom : **LE BOUGUENNEC** Prénoms : **René**  
Date de naissance : **12-4-1909** Lieu de naissance : **Lorient (Morbihan)**  
Situation de famille : **veuf - 2 enfants**  
Grade à la S.N.C.F. : **chauffeur de route**  
Résidence de Service : **Achères**  
Grade militaire : **2e classe**  
Domicilié à : **4, rue de la Seine - Achères (Seine & Oise)**  
Actuellement à : **N° 6946 - Stalag I B**

Exposé des motifs rendant nécessaire la mise en congé de captivité :

La mise en congé de travail de ce prisonnier de guerre, appartenant au personnel de conduite de la S.N.C.F. est instamment demandée en raison du trafic intense auquel la S.N.C.F. (Région Ouest) doit faire face, en particulier pour les besoins des Autorités d'occupation.

A N T R A G

Beurlaubung eines Kriegsgefangenen, französischen Eisenbahnbediensteten

Name : **LE BOUGUENNEC** Vorname : **René**  
Geburtsdatum : **12-4-1909** Geburtsort : **Lorient (Morbihan)**  
Familienverhältnisse : **Verwitwet - 2 Kinder**  
Dienstgrad bei der S.N.C.F. : **Lokheizer**  
Dienstort : **Achères**  
Militärischer Dienstgrad : **Soldat**  
Wohnort : **Achères (Seine & Oise)** Strasse : **4, rue de la Seine**  
z.Zt.im : **N° 6946 - Stalag I B**

Begründung für die Notwendigkeit den Urlaub zu bewilligen :

Die Gewährung eines Arbeitsurlaubs für diesen Kriegsgefangenen, welcher dem Fahrpersonal S.N.C.F. angehört wird dringend verlangt wegen des starken Verkehrs, den die S.N.C.F. Region Ouest hauptsächlich für die Bedürfnisse der Besatzungstruppen zu überwäligen hat.

Lith. RCM 3016 6075

Traduction

H.V.D. Paris  
E 3 HP 16 Pld

Paris, le 4 avril 1944

P 2632 W

W 23 497a

Direction Générale de la S.N.C.F.  
PARIS

Concerne : l'homme d'équipe Paul ARBIOS, né  
le 10.11.22

Réf. : Votre lettre W 5832 du 3 mars 1944.

L'homme d'équipe Paul ARBIOS, occupé à la gare de Braunschweig, a été arrêté le 19.10.43 parce qu'on le soupçonnait de sabotage. Les débats sur le fond de la procédure criminelle n'ont pas encore eu lieu. On ignore donc l'importance de la peine infligée et l'issue de l'affaire.

signé : Dr. LORENZ.

-----  
Service central  
du Personnel

Copie adressée à M. le  
Directeur de l'Exploitation  
de la Région du Nord,

-----  
1ère Division

P.2632 W

comme suite à sa lettre du 25  
février 1944.

Paris, le 14 avril 1944

P. Le Directeur,

L'Ingénieur principal  
au Service central du Personnel,  
signé : ....

-----  
DR/N2/41

D 1873

COPIE à Monsieur le Chef du  
Service EX

Pour le tenir au courant.

Le Directeur,

Signé : LEMAIRE

19 AVR 1944

-Copie-

Traduction

H.V.D. PARIS  
E 3 HP 16 Pld

Paris, le 4 avril 1944.

P 2632 W

Direction Générale de la SNCF - PARIS -

W 23 497a

Concerne: l'homme d'équipe Paul ARBIOS, né  
le 10.11.22

Réf. : Votre lettre W 5832 du 3 mars 1944.

L'homme d'équipe Paul ARBIOS, occupé à la gare de Braunschweig, a été arrêté le 19-10-43 parcequ'on le soupçonnait de sabotage. Les débats sur le fond de la procédure criminelle n'ont pas encore eu lieu. On ignore donc l'importance de la peine infligée et l'issue de l'affaire.

signé: Dr. LORENZ

SERVICE CENTRAL  
du PERSONNEL  
Ière Division

14 AVR 1944

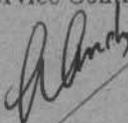
Copie adressée à Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation de la Région du  
NORD,

P.2632W

comme suite à sa lettre du 25 février  
1944.

Paris, le 14 AVRIL 1944

Le Directeur,  
L'Ingénieur Principal  
au Service Central du Personnel



95  
14/4

H.V.D. PARIS  
E 3 H P 16 P1d  
=====

Paris, le 8 Juin 1944.

Direction Générale de la S.N.C.F.  
88; rue St-Lazare  
PARIS

*au chef de bureau*  
Objet : Cantonnier ARBIOS Paul.

Comme suite à la demande adressée le 20.3.1944 par l'Ingénieur en Chef DOLLE de la Région du Nord à M. le Président de la R.E.D. de Hanovre, on nous communique ce qui suit :

*au chef de bureau*  
Le cantonnier ARBIOS Paul, soupçonné de sabotage, est incarcéré depuis le 19 octobre 1943. Il n'est pas possible à la R.E.D. de Hanovre d'intervenir dans la marche de l'instruction.

Signé : Dr. LORENZ.

SERVICE CENTRAL  
du PERSONNEL

1ère Division  
*N° P 2964 W*

COPIE adressée à  
Monsieur le Directeur de  
l'Exploitation de la Région  
du NORD.

Comme suite à ma lettre du 14 avril  
1943.  
14 JUIN 1944

L'Ingénieur Principal  
au Service Central du Personnel

S.N.C.F.  
Région Nord  
15 JUIN 1944  
Services

*[Signature]*  
15/6  
*[Signature]*  
15/6

DIRECTION  
DES SERVICES OFFICIELS  
FRANÇAIS en ALLEMAGNE.

Réf. N° 3756 c/S2

CUNESDORF, le 19.7.1944

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
Service Central du Personnel  
Bureau des Prisonniers  
- à l'attention de M. CAZALET -  
8 Rue de Londres PARIS  
(32)

Monsieur,

Je me réfère à votre lettre P.C. 42.108 du 9 Mars 1944 et à ma réponse n° 1094 c/S2 du 3 Mai 1944.

L'Office allemand des Affaires étrangères vient de me communiquer les renseignements suivants concernant divers membres de la S.N.C.F. dont vous m'annonciez l'arrestation dans votre lettre susvisée.

Paul ARBIOS  
André DINDE  
Roger LABOULY

Jean CABIOCHE  
Victor HODIQUE  
Fernand LEMARCIER

sont accusés par les Autorités allemandes de s'être concertés pour ralentir et négliger leur travail. Ils auraient provoqué des dégâts à des wagons de marchandises en les laissant rouler librement et se tamponner. Les intéressés ont donc été inculpés d'avoir nui à la production de guerre allemande, et sont trouvés détatés à la prison de BRAUNSCHWEIG.

Il ne semble pas jusqu'ici qu'une peine d'une durée déterminée ait été prononcée contre eux. Je vais m'efforcer d'obtenir des précisions sur ce point.

Par ailleurs, je n'ai pas encore reçu de réponse en ce qui concerne M.M. DELCAUCHY et PREVOST.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

signature.

Bureau des Prisonniers  
P.C. 422108

Tri. 91-73

COPIE transmise à Monsieur le Directeur de  
l'Exploitation de la Région du Nord  
à titre d'information.  
PARIS, le 1er Août 1944  
Le Chef du Bureau des Prisonniers,  
signé: CAZALET

D.R/N. 41 - D.1873

COPIE pour Monsieur le Chef du Service EX.  
pour le tenir au courant.

Le Directeur,

Signé: OUDOT

- 7 AOU 1944

d'une durée déterminée ait été prononcée  
contre eux. Je vais m'efforcer d'obtenir  
des précisions sur ce point.

Par ailleurs, je n'ai pas encore reçu  
de réponse en ce qui concerne M.M.

DELCAUCHY et PREVOST.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expres-  
sion de mes sentiments distingués.

Signature.

Bureau des Prisonniers

P.C. 42.108

Tri.91-73



COPIE transmise à  
Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation  
de la Région du NORD

à titre d'information.

Paris, le 1er Août 1944

Le Chef du Bureau des  
Prisonniers,

*Messan*

*le*  
*arriveront-ils qu'on leur*  
*au sujet de ces agents ?*

*9/8*

PL/ms

DIRECTION  
DES SERVICES OCCIDENTAUX  
FRANCAIS en ALLEMAGNE

CUNERSDORF, le 19.7.1944

-----  
Réf. N° 3756 c/S2

SOCIETE NATIONALE des CHEMINS  
de FER FRANCAIS  
Service Central du Personnel  
Bureau des Prisonniers  
-à l'attention de M. CAZALET -  
8, Rue de Londres PARIS (9ème)

Monsieur,

Je me réfère à votre lettre P.C.42.108  
du 9 Mars 1944 et à ma réponse n° 1094 c/S2  
du 3 Mai 1944.

L'Office allemand des Affaires Etrangères  
vient de me communiquer les renseignements  
suivants concernant divers membres de la  
S.N.C.F. dont vous m'annonciez l'arrestation  
dans votre lettre susvisée.

Paul ARBIOS	Jean CABIOCHE
André DINDE	Victor HODIQUE
Roger LABOULY	Fernand LEMARCIER

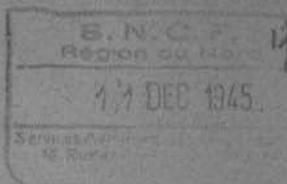
sont accusés par les Autorités allemandes  
de s'être concertés pour ralentir et négliger  
leur travail. Ils auraient provoqué des  
dégâts à des wagons de marchandises en les  
laissant rouler librement et se tamponner.  
Les intéressés ont donc été inculpés d'avoir  
nui à la production de guerre allemande, et  
se trouvent détenus à la prison de  
BRAUNSCHWEIG.

Il ne semble pas jusqu'ici qu'une peine

.....

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

11 DEC 45 ●



SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

Paris, le 7 Décembre 1945

x88, rue Saint-Lazare (9<sup>e</sup>)

8, Rue de Londres (9<sup>ème</sup>)

I. DIVISION

Section des Prisonniers  
et des Réfugiés Civils

*LD*

Tél. TRI. 91-73

Réf. Pm N° 2881/Divers.

Monsieur le Directeur  
de la Région du NORD.

*M. Oudot*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les agents désignés ci-après figurent sur une liste de personnes exécutées à la prison de BRANDENBURG-GORDEN :

✓ M. ARBIOS Paul, Auxil. La Chapelle Intér.	22 ans	-exécuté le 13.9.44
+ CABIOC'H Jean, Aux. La Chapelle Triage	22 ans	d°
✓ DELCAUCHY Serge, Fact. conf. d°	22 ans	d°
+ DINDE André, H. Equipe, Hesdin	23 ans	d°
+ DUCHEMIN Pierre, Aux. La Chapelle Intér.	22 ans	d°
+ LABOULY Roger, Aux. La Chapelle Triage	22 ans	d°
✓ LEMERCIER Fernand, H. Equipe, St-Pol	23 ans	d°
× MENUGE Raymond, H.E. Aubigny-en-Artois	26 ans	d°
✓ RICHARD Jean, Auxil. La Chapelle Triage	22 ans	d°
+ HODIQUE Victor, H. Equipe, Longueau	31 ans	d°
✓ DELVALLEZ Jean, Inspect. de Ch. de F.	38 ans	exécuté le 21.11.44

11 pj.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, les certificats de décès qui nous ont été remis par le Ministère de la Population - Secrétariat Général des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés - concernant les intéressés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire remettre ces pièces aux familles de ces agents.

Le certificat de décès concernant M. DINDE André a été adressé directement à sa famille, à la suite d'une visite de ses parents.

Vous voudrez bien trouver également, ci-joint, copie d'une lettre adressée à M. LATOUCHE le 12 Novembre 1945, relative à M. DELVALLEZ.

Le Chef de Section,

*[Signature]*

Paris, le 7 décembre 1945

8, rue de Londres (9<sup>e</sup>)

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

1ère Division

Section des prisonniers  
et des déportés civilsMonsieur le Directeur de la Région  
du NORD.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les agents désignés ci-après figurent sur une liste de personnes exécutées à la prison de BRANDENBURG-GORDEN :

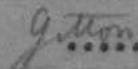
M.M. ANBIOS Paul, auxil. La Chapelle Intre	28 ans	- exécuté le 13/9/44.
CABIOC'H Jean, auxil. La Chapelle Tge	22 ans	d°
DELOCAUCHY Serge, fact.conf.	d° 22 ans	d°
DINDE André; H.d'équipe Hesdin	33 ans	d°
DACHEMIN Pierre, Aux. La Chapelle Int.	29 ans	d°
LABOULY Roger, Aux. La Chapelle Tge	22 ans	d°
LEMERCIER Fernand, H. équipe St-Pol	33 ans	d°
MENUGE Raymond, H.d'équipe Aubigny- en-Artois	26 ans	d°
RICHARD Jean, Auxil. La Chapelle-Tge	22 ans	d°
RODRIQUE Victor, H.d'équipe Longueau	31 ans	d°
DELVALLEZ Jean, Inspect.de ch.de.F.	38 ans	- exécuté le 21/11/1944.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, les certificats de décès qui nous ont été remis par le Ministère de la Population - Secrétaire Général des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés - concernant les intéressés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire remettre ces pièces aux familles de ces agents.

Le certificat de décès concernant M. DINDE André a été adressé rectement à sa famille, à la suite d'une visite de ses parents.

Le Chef de Section,



21 DEC 1945  
Copie pour le Chef du Service  
en le priant de faire le nécessaire pour la  
remise des certificats par un agent spécialisé  
à l'Amictum  
Signé : HEBERT

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

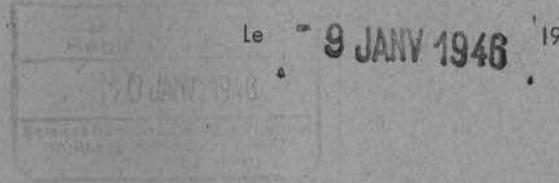
RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

EX.N.gp.4A/1

D.57.270

Agent décédé  
en Allemagne.Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction,

Je vous informe que par un avis en date du 26 Décembre 1945, émanant de la Mairie de MONMORENCY, la famille de l'auxiliaire homme d'équipe ARBIOS, Paul, de LA CHAPELLE-INTERIEURS, a eu connaissance que cet agent, détaché à la Reichsbahn depuis le 26 Juin 1943, a été décapité le 19 Septembre 1944 à BRUNSWICK.

/ Le Chef de la Subdivision du Personnel

*W. [Signature]*  
 Uclaw lettre  
 de condoléances  
 a M. [Signature]  
 7/16/46

EX.N.SP.4 A/4  
X. 33.253

Madame,

J'ai été douloureusement ému par la mort de votre fils décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale de la Région du Nord et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que nous saurons garder le souvenir de votre cher disparu.

Veuillez agréer, Madame, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

Madame Veuve ARBIOS  
85, Rue des Chesneaux  
à MONTMORENCY  
(S. et O.)

D. 1873

D.R. 2.

*GAH*  
*cl*

Asquin, Paul.



L'homme de confiance des P.G. de ce camp M. DUMIAUX Gaston aurait annoncé à BROQUET que MON FILS serait décédé aux environs du 7 Février 1945, suite de mauvais traitements et de privations.

M. DUMIAUX habiterait la région parisienne.

Je ne possède aucun renseignement quand à l'adresse et la profession de ce dernier.

Mon Fils était en possession de ses papiers, portefeuille avec initiales ainsi qu'une plaque d'identité au poignet.

Aucun de ces objets ne nous fut remis.

ASQUIN déclare que son fils était occupé à la réparation des Wagons à BREME et ne connaît pas le motif de son envoi en représailles où il devait être à l'infirmerie.

En outre des renseignements obtenus, M. BROQUET, M. DUMIAUX n'aurait pas vu son fils, les indications relatives à son décès proviennent d'autres de leurs camarades.

LENS, le 22/10/45.

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD SERVICE DU MATÉRIEL & TRACTION

S. N. C. F.  
R. C. Seine n° 276.448 B  
RÉGION DU NORD  
29 AOUT 1946  
SERVICE ADMINISTRATIF  
19 X 270/100

V/réf. :

N/réf. : B.3 N° 5700

Objet :

Paris, le 28 AOUT 1946 19

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

## AGENTS DETACHES EN ALLEMAGNE - AVIS OFFICIEL DE DECES -

Suite à précédentes transmissions  
concernant l'AIO ES ASQUIN Paul, du  
dépôt de Lens, détaché le 2 Mars 1943 à  
Bremen et interné par la suite au camp  
de Bremen-Farge où il est décédé le  
30 Janvier 1945.

Le décès de l'intéressé a été trans-  
crit le 8 août 1946 sous le n° 65 à la  
Mairie de Méricourt s/ Lens, où il rési-  
dait au domicile de ses parents.

Ci-joint, extrait du registre  
de l'état-civil.



L'Ingénieur Principal,  
Chef de la Subdivision du Personnel

Extrait d'acte de décès de la Mairie de  
MÉRICOURT.

- 3 SEPT 1946

DR/N2/47

---  
D.1873

Transmis à

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel  
(Section Prisonniers et Déportés)

-----

Suite à ma transmission du 9  
Novembre 1945.

*L'ingénieur-chef*

Signé: BÉRAL

fi-B  
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

Paris, le 13 Sept. 1946

I  
DIVISION

8, rue de Londres (9ème)

Section des Prisonniers  
et des Déportés Civils

Tél. TRI. 91-73

Monsieur le Directeur

Réf. PmN° 4489/S.T.O.

de la Région du NORD.

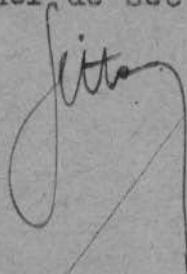
OBJET

Transcription  
de décès d'agent  
S.T.O.

J'ai l'honneur de vous retourner,  
ci-joint, après avoir pris note, la pièce  
relative à la transcription de décès N° 65  
concernant M. ASQUIN Paul Charles, Aide -  
ouvrier à Lens, déporté en Allemagne.

1 pi

Le Chef de Section,



25bis.D.

18 SEPT 1945

Retourné à

DR/N2/41

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel M.T.

D.1873

VR. B3 n° 5700  
du 28.8.1945.

Comme suite à sa note  
rappelée en marge.

Ingénieur en Chef,  
Attaché à la Direction

Signé: 00001

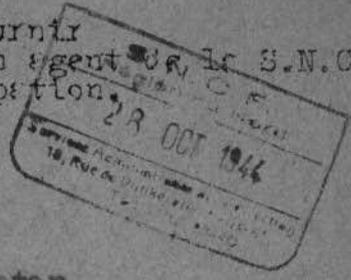
D. 1873

(See)

Cubin, Audie.

S.N.C.F.  
Région Nord  
Traction  
4ème Arrondt

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent  
par les autorités d'occupation



NOM . . . . . : AUBIN

Prénoms . . . . . : André Arthur Gaston

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Auxiliaire manoeuvre

Résidence de Service . . . . . : BUSIGNY D.

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : 11.2.44

Date et lieu de naissance . . . . . : 4.3.23 à TUPIGNY (Aisne)

Domicile civil . . . . . : TUPIGNY (Aisne)

Situation de famille . . . . . : Célibataire

Qualités professionnelles . . . . . :

Services militaires . . . . . ( (grade, campagne, citations  
(mérites). . . . . )

Affiliation politique (s'il y a lieu) . . . . . ( inconnue

Date de l'arrestation . . . . . : 10.8.44

Motif de l'arrestation . . . . . ( arrêté à Mennevret au cours d'une rafle  
opérée par la Milice, les GMR et l'armée  
allemande

Condamnation . . . . . :

Date, tribunal, motif . . . . . (

Éléments de toute nature suscep- ( tibles de justifier un recours en  
grâce . . . . . )

Lieu d'internement . . . . . ( Enfoncé à St-Quentin -  
aurait été enlevé en Allemagne.

Nom du défenseur . . . . . :

S. 1873

23 OCT 1944

Signé: OUDOT

30.4.1945 Libéré  
2.6.1945 Reprise de Service (St. Paris) Notui clausi Dr. Edange

AK<sup>2</sup>

D. 1873

Cudin, Victor

S.N.C.F.  
 Région Nord  
 Tréfilles  
 4ème Arrondissement

Document communiqué à l'ennemi  
 en vertu de l'article 17 de la loi du 10 août 1940  
 sur les autorités d'occupation.

10 FEV 1944  
 18, rue de la République, PARIS  
 T. 12.10.11.12.13.14.15

NOM . . . . . : **A U D I N**  
 Prénoms . . . . . : **Victor, Charles**  
 Grade de la S.N.C.F. . . . . : **Aide-ouvrier soudeur au chalumeau**  
 Résidence de service . . . . . : **Dépôt de LAON**  
 Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : **1.10.1936**  
 Date et lieu de naissance . . . . . : **6.10.1909 à St-Seulve (Nord)**  
 Domicile civil . . . . . : **3, ruelle Pinson à LAON (Aisne)**  
 Situation de famille . . . . . : **marié (sa femme a quitté le domicile conjugal).**  
 Qualités professionnelles . . . . . : **Bonnes**  
 Services militaires . . . . . : **2ème sapeur au 3è Génie - S. obligatoire du 15.10.1930 au 15.10.1931**  
 (grade, compagnie, citation, blessures) . . . . . : **Mobilisé du 2.10.39 au 12.11.39.**  
 Affiliations politiques (s'il y a lieu) . . . . . :  
 Date de l'arrestation . . . . . : **2 Février 1944**  
 Motif de l'arrestation . . . . . : **Inconnu**  
 Intervenants suite : **EVA J. Quentin**  
 Cause :  
 Date de l'ordonnance de motif . . . . . :  
 Eléments de toute nature susceptibles de justifier ou récuser la grâce . . . . . :  
 Lieu d'internement . . . . . : **Inconnu**  
 Nom de l'avocat . . . . . :

D. 1873

10 FEV 1944

SCP de Division  
 Le Directeur  
 Signé : CAMBURNAG

8700

Lille, le 15 Février 1944

HE

*C 208/5*

*A'*

Monsieur MONDORVAN,  
Chef d'arrondissement Traction  
ST QUENTIN.

AUDIN Victor, Ailé-ouvrier ajusteur  
arrestation par les autorités allemandes.

Suite à votre lettre DA du 3.2.44,

Par sa lettre 3 P 5 St L III 31/44  
du 11.2.44 dont ci-joint la traduction,  
l'EED Lille nous informe que cet agent  
a été arrêté parce qu'il est soupponné  
d'avoir participé à des actes de sabotage  
et que sa libération ne peut être envisa-  
gée pour le moment.

L'Ingénieur Principal  
Représentant le Service Matériel et  
Traction auprès de l'E.E.D. Lille.

Th. Gustav Fuchs

Transmis à Monsieur le Chef de  
Subdivision du Personnel  
à La Chapelle

Transmis à Monsieur Budot  
Service 17 pour le tenir au courant  
(Jusqu'au motif du 8.2.44. (Sécher & Henry)  
Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

pour le tenir au courant sur sa communication  
du 2 courant

St Quentin, le 16 Février 1944

19 2

*unmarth*

L'INGÉNIEUR DE LA TRACTION  
Chef du Arrondissement

*Japier*

19 FEV 1944

Q. P.

E 9222

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du NORD

St-Quentin le 17 FEVRIER  
1944

" CONFIDENTIEL " *A3*

EXPLOITATION

P2b N°  
Affaire AUDIN

Monsieur le Chef du 4ème  
Arrondissement de la Traction  
St-QUENTIN,

Suite à votre lettre D.A. du 10 courant, relative à l'aide-ouvrier AUDIN Victor, du dépôt de LAON, arrêté le 2.2.44 par les Autorités allemandes.

Je vous informe que dans les Services Spéciaux de la Préfecture de l' Aisne on ne possède aucun renseignement sur cet agent - Il ne figure sur aucune des listes spéciales et ses agissements n'ont jamais attiré l'attention des Services français.

On ne connaît pas les raisons pour lesquelles les Autorités d'occupation l'ont arrêté et il n'a pas paru possible d'insister pour les connaître.

*DA Audin Victor*

Le Chef du 6è Arrondissement:

*Transmis à Monsieur le Chef du Service 1977  
Subdivision du Personnel  
à la Chapelle*

*Randley*

*pour le tenir au courant sous sa  
communication D.A. 3.2.44  
St-Quentin le 18 Février 1944*

LE CHEF DU 6è ARRONDISSEMENT DE LA TRACTION

ARR. DE LA TRACTION SECTION

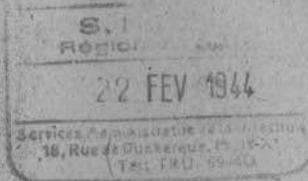
20/NV 56691. 4. 43. MARE & FIL - FOR

S.N.C.F.

22 FEV 1944

Région du Nord

DR/N2/41  
D 1873



Agent incarcéré  
par les Allemands.

Monsieur le Directeur  
du Service central du Personnel  
(1ère Division)

Suite à ma transmission du  
10 février 1944 des notices de  
renseignements concernant l'aide-  
ouvrier soudeur AUDIN Victor de  
LAON.

L'E.B.D. LILLE nous fait  
connaître que l'intéressé est  
soupçonné d'avoir participé à  
l'exécution d'actes de sabotage et  
qu'il n'y a pas lieu de compter  
pour le moment sur sa libération.

Le Directeur,

Signé: OUDOY

S.N.C.F.  
Région du Nord  
Dépôt de Leon

Leon, le 23 Février 1944.-

MG.

Monsieur l'Ingénieur  
Chef du 4<sup>e</sup> Ardt. de la Traction  
à  
Saint-Quentin.-

A N°6626

S.N.C.F. REGION NORD  
25 FEB. 1944  
Subdivision de Personnel

AUDIN VÉCTOR - AIO INCARCERE - DELEGATION DE SOLDE

Suite à votre lettre DE AUDIN Victor du  
8/2/1943.-

2/3  
M. Marty

A la troisième démarche auprès des autorités  
allemandes, nous avons enfin été informés que l'AIO  
AUDIN Victor avait été transféré à la maison d'arrêt  
de Saint-Quentin.-

Je vous adresse ci-jointe la délégation de  
solde que nous avons préparée, en vous demandant  
de bien vouloir faire le nécessaire.-

DA Audin Victor

8 MARS 1944  
M. F. Directeur des Services de la Direction  
In. de Saint-Quentin, Paris-X  
T. 21 190 3-40

LE CHEF DE DEPOT.-

Transmis à Monsieur le Chef du Service  
"Subdivision du Personnel"  
à la Chapelle

pour le tenir au courant suite à ma  
communication DA du 3 courant

S<sup>t</sup> Quentin, le 25 Février 1944

INGÉNIEUR DE LA TRACTION  
[Signature]

Reçu par Monsieur Audin  
Pour le tenir au courant de (A)  
Suite à ma lettre du 23.2.44.  
L'Ingénieur  
Chef de la Subdivision du Personnel  
[Signature] 8 MARS 1944

S.N.C.F.

Le

G.

Région du Nord

10 MARS 1944

DR/N2/41

D. 1873

Monsieur le Directeur du Service  
central du personnel,  
(Service des prisonniers)

Agent incarcéré par  
les allemands

Suite à ma lettre du 22 février 1944 concer-  
nant l'aide ouvrier soudeur AUBIN Victor, de LAON.

L'intéressé est actuellement incarcéré à la  
maison d'arrêt de SAINT-CUENTIN.

Le Directeur,

Signé: CUDOT.

*Finelli C. 8/4/44  
(lettre du 8 mars au C.S.P.)*

"RENSEIGNEMENT"

Monsieur, le Chef du Service de l'É.R.  
à PARIS.-

J'ai l'honneur de vous informer que les  
agents ci-après :

- MARCEL Marcel, facteur-causregistrent à FRESNAY  
LE-GRAND,
- CLEMENT Fernand, facteur mixte à FRESNAY-le-  
GRAND,
- RICHELLE Lucien, équipe à FRESNAY-le-GRAND,

ont été condamnés à mort par un tribunal de guer-  
re allemand ayant siégé à SAINT-QUENTIN les 5 et  
7 courant.

Le jugement a été exécuté samedi 3 courant.

Il y a encore dans les mêmes conditions un  
agent de la Séne Division "LEGER Alfred" et 2  
agents de la Traction "RUBIN Victor" et "ROCHER  
Albert".

P/ Le Chef du séne arrondissement,

.....

DELEGATION GENERALE  
du  
GOVERNEMENT FRANÇAIS  
dans les  
TERRITOIRES OCCUPES

PARIS, le 22 Avril 1944

Monsieur,

N° DE 4653/44/B

Veuillez de rappeler la  
référence ci-dessous.

J'ai l'honneur et le regret de vous confirmer  
l'exécution, le 8 Avril 1944, par les autorités  
allemandes, des nommés:

BERNELLIS Lucien,  
CLEMONT Fernand,  
MARSHAL Marcel,  
1843 AUDIN Victor,  
RECHER Albert,  
LEBONNE Alfred,  
ONISOT Camille,

dont vous aviez bien voulu me signaler l'arrestation.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma  
considération distinguée.

signature.

Monsieur CAZALOT,  
S.N.C.F.

Service des Prisonniers  
8 Rue de Londres PARIS

COPIE transmise à Monsieur le Directeur de  
l'exploitation de la Région du BORD,  
à titre de renseignement.

PARIS, le 26 Avril 1944

Le Chef du Bureau des Prisonniers  
signé: CAZALOT.

B.H/H.B/41-D.1873 COPIE à Monsieur le Chef du Service  
EX - M.T. - V.B.  
pour le tenir au courant.  
Le Directeur,

Signature: OUDOT

-4 MAI 1944

D.1873

D.R.2

Ayerlon, Claude.

S.N.C.F.  
Région du Nord

Renseignements à fournir <sup>concernant un agent exilé par les allemands</sup>  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation.

NOM ..... **AVERLON**

Prénoms ..... **Claude, Eugène**

Grade à la S.N.C.F. .... **Facteur à l'essai**

Résidence de service ..... **Lille**

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... **20 février 1942**

Date et lieu de naissance ..... **13 février 1923    Loos (Nord)**

Domicile civil ..... **133 Rue Victor Hugo    Hellemmes (Nord)**

Situation de famille ..... **célibataire**

Qualités professionnelles ..... **bonnes**

Services militaires  
(grade, campagnes, citations  
blessures) .....

Affiliation politique (s'il y a lieu) .....

Date de l'arrestation ..... **nuît du 1er au 2 Avril 1944**

Motifs de l'arrestation ..... **Assassiné par les allemands au  
presbytère d'Ascq dans la nuit du  
1er au 2 Avril 1944**

Condamnation .....

Date, tribunal motif .....

Éléments de toute nature suscepti-  
bles de justifier un recours en  
grâce. ....

Lieu d'internement .....

Nom du déposeur .....



D. 1873

- 5 JUN 1945

Service Central du Personnel, 1<sup>ère</sup> Division.

Le Directeur

Signé : HÉBERT.

B.

S.N.C.F.

D. Ascq.

Paris, le 23 Avril 1945.

8, Rue de Londres (9ème)

Service Central  
du Personnel

26 AVR 1945

Section des Prisonniers  
et Déportés

Monsieur le Directeur  
de la Région du NORD.

Tél. TRI.91-73

Réf. Pm N°478/44.554

J'ai l'honneur de vous demander de  
vouloir bien me faire adresser la fiche de  
renseignements d'usage concernant:

M. AVERLON Claude -.Facteur à l'essai  
à LILLE, FY

fusillé par les Allemands le 1er Avril  
1944 à ASCQ.

Le Chef de Section,



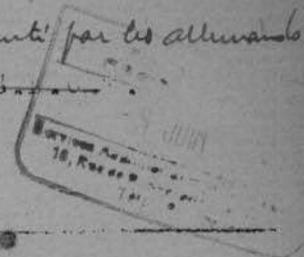
D. 1873

D.R.<sup>2</sup>

Ryerlon, Gustave

S.N.C.F.  
Région du Nord

Renseignements <sup>concernant un agent exécuté par les allemands</sup> à fournir ~~en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.~~  
par les autorités d'occupation.



**AVERLON**

NOM ..... Gustave, Jean Baptiste

Prénoms ..... Employé Principal

Grade à la S.N.C.F. .... Lille - 2ème Arrondissement *Captivité*

Résidence de service ..... Octobre 1913

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... 28 Juillet 1895

Date et lieu de naissance ..... Lille (Nord)

Domicile civil ..... 133 Rue Victor Hugo - BELLEMMES (Nord)

Situation de famille ..... marie - 2 enfants : 13.2.1923  
12.3.1928

Qualités professionnelles ..... Bonne

Services militaires  
(grade, campagnes, citations  
blessures) ..... Appelé le 29.II.I4 - libéré le 23.I2.I8  
Réformé le 22.4.I9

Affiliation politique (s'il y a lieu) ..... .....

Date de l'arrestation ..... .....

Motifs de l'arrestation ..... assassiné au cours de la tragédie  
d'Ascq pendant la nuit du 1er au  
2 Avril 1944

Condamnation ..... .....

Date, tribunal motif ..... .....

Éléments de toute nature suscepti-  
bles de justifier un recours en  
grâce. .... .....

Lieu d'internement ..... .....

Nom du déposeur ..... .....

D.1873

*Service Central du Personnel 1ère Division,*

Le Directeur

Signé : HÉBERT

Orre

Oct. 1873

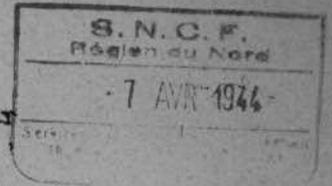
Aron, Adolphe

~~Orre~~

S. N. C. F.

Région d' u Nord

Renseignements à fournir en cas  
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par  
les Autorités d'Occupation



AVRON

NOM . . . . . Adolphe

Prénoms . . . . . Chef de Train

Grade à la S.N.C.F. . . . . LILLE

Résidence de service . . . . . 25/9/1922

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 23 Mars 1894, à CALAIS (P. de C)

Date et lieu de naissance . . . . . WATTIGNIES (L'Abrisseau), Rue Clémenceau  
NB 64 (Nord)

Domicile civil . . . . . Marié le 26/3/1921 - 3 enfants 22 ans, 20 ans  
18 ans  
ordinaires

Situation de famille . . . . .

Qualités professionnelles . . . . . appelé le 13/12/14 au 63<sup>e</sup> R.I.  
libéré le 23/7/1919

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . .

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) . . . . .

Date de l'arrestation . . . . . 22/3/44 à 12 h. 30 en gare d'AMIENS

Motifs de l'arrestation . . . . . aurait été surpris par un convoyeur alle-  
mand alors qu'il prélevait de la marchan-  
dise appartenant à l'Armée allemande et qui  
se trouvait dans le fourgon du train AR 5463  
qu'il accompagnait.

Condamnation . . . . . Nous faisons demander des précisions à l'E.B.D.  
Paris. Nord.

Date, tribunal, motif . . . . .

Eléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . .

Lieu d'internement . . . . .

Nom du défenseur . . . . .

D. 1873 - 7 AVR 1944 SEP. Le Directeur

LEWAIRE

S. N. C.  
Région du Nord  
- 6 AVR 1944  
15, Rue de la Liberté, Lille  
TÉLÉPHONE 15220

COPIE pour M.M. LECOEUR - COLLET - CAREL  
M. le Chef des Services  
Administratifs de la Direction  
(Ci-joint fiches de renseignements)  
M. le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de LILLE  
(suite à P. 9 du 25 Mars 1944)

M.H.G.P. 4 A/1  
D. 21.823

Arrestation par les  
Autorités allemandes

Le Chef de la Subdivision de Personnel  
*[Signature]*  
5 AVRIL 1944

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.,

Prière de supprimer à compter du 25 Mars 1944, la solde du Chef de Train AVRON, Adolphe, de LILLE, qui est absent depuis cette date par suite de son arrestation par les Autorités allemandes, mais de faire verser à sa femme domiciliée Rue Clémenceau NS 64 à WATTIGNIES (L'Arbrisseau) le montant des sommes acquises par cet agent du 1er au 22 Mars 1944 inclus.

Je vous indiquerai ultérieurement s'il est décidé de faire bénéficier AVRON d'une allocation pendant son éloignement du chemin de fer.

Signé: DELANNOY

*6/n*  
*W. Marty*

S. N. G. E.  
Région N. O. P.  
25 MAI 1944  
Séjour à l'étranger  
18, rue de la République

Lettre du 13 citou 1944  
de Mme Avron à Mattigias

25 MAI 1944

transmise par le sec des  
Infirmiers, en date  
du 23 mai 1944

DR/N2/47-D7873  
Transmis à M. le Chef  
de la Subdivision Personnel EX  
pour l'enquête sur la  
situation de la famille Avron  
et, s'il y a lieu, pour  
proposition de secours.

M. le Directeur

Le chef de train Avron Adolphe, de Lille, a été arrêté par les A.O. 22-3. 44 pour vol dans un wagon allemand: ce motif ne permet pas de lui verser une allocation mensuelle.

La femme (53 ans), qui a vécu jusqu'ici sur ses économies, se trouve sans ressources. Elle a 2 enfants à charge:

- 1 fils (22 ans) atteint d'affection pulmonaire et cardiaque,
- 1 fille (78 ans) élève d'une école de coupe et de couture.

Il appartient à M. Avron de demander à la mairie de Wattignies son inscription sur la liste des indigents de la commune afin de bénéficier:

- des dons en argent ou en nature du bureau de bienfaisance,
- de l'assistance médicale gratuite,
- des subventions du Secours National.

En attendant A, le secours de 1.000<sup>+</sup> proposé par l'EX pourrait être accordé.

19.7.44

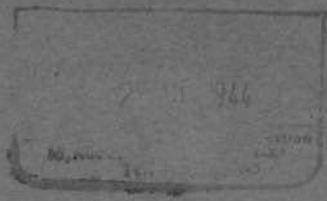
Quert

D<sub>n</sub> = 1000

Copie pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction,

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Handwritten signature*



Monsieur le Chef de l'arrondissement de l'Exploitation de LILLE,

RK.N.gp 4 A/1  
Dr 21.283

Arrestations par les Autorités Allemandes

Votre lettre rappelée ci-contre.

VR : P9 du 20 Septembre 1944

Il y a lieu de remettre immédiatement en service à son dépôt d'attache le Chef de train AVRON, Adolphe, de LILLE, qui avait été arrêté par les autorités allemandes le 31 Août 1944, sous l'inculpation de vol.

AVRON sera repris en solde à compter du 14 Septembre 1944 date à laquelle il s'est remis à notre disposition.

Signé: DELANFOY

*Handwritten notes:*  
E. 10  
Le main

S.N.C.F.  
Région du Nord  
S.N.C.F. 6 OCT 1944  
Bureau de la Direction  
18, Rue de Valenciennes, Paris-X  
TRU. 93.40

le 6 OCT 1944

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41  
D. N° 1873  
Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands.

Monsieur le Directeur  
du Service central P.

Suite à la fiche de renseignements

concernant le chef de train AVRON,  
Adolphe de Ville

que je vous ai adressée le 7 Avril 1944

Cet agent, incarcéré par les autori-  
tés d'occupation depuis le 22 mai 1944  
a repris son service le 14 septembre 1944  
après libération

LE DIRECTEUR.  
Signé: OUDOT

CORRE pour :

M. BACONON - COLLET - CRESL

21 DEC 1944

M. le Chef des Services Administratifs de  
~~l'Exploitation~~

S. N. C. F.  
Région du Nord  
22 DEC 1944

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Lechevalier*

Monsieur le Chef de  
l'Arrondissement de l'Exploitation  
de LILLE

Et. N. sp. 4 A/1  
P. N. 243

Arrestation par  
les autorités  
allemandes

Votre lettre rappelée ci-con-  
tre.

VR: P. 9 du 23  
Octobre 1944

*W. J. a*

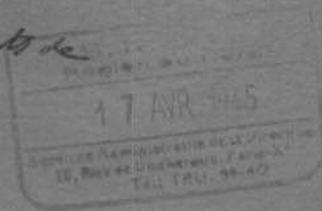
En l'absence de preuves éta-  
blissant nettement la culpabilité  
du chef de train VRON Adolphe, de  
Lille, que les autorités allemandes  
ont condamné à 6 mois de prison  
sous l'inculpation de vol de marcha-  
ndises transportées dans le fourgon  
du train A. N. qu'il accompagnait le  
22 Mars 1944, il a été décidé que  
la privation de solde subie par  
l'intéressé pour la période du 23  
Mars au 13 Septembre 1944 pendant  
laquelle il a été éloigné de ses  
fonctions du fait de son incarcéra-  
tion, constitue une sanction suffi-  
sante.

81745 011 1118

DR. N<sup>o</sup>. 41. D 1873 17 AVR 1945

Transmis à M. le Chef  
du Service EX.

Pour examen et éléments de  
réponse.



Requête N<sup>o</sup> 1888 du 9-4-45  
de l'U.S.R.N. soldat chef  
chef de traini Caron pendant son service

PARIS, le

- 3 MAI 1945



EX.N.gp.4 A/I  
D. 2 I.283

Arrestation par  
les allemands

Monsieur le Directeur,

LETTRE-REPONSE

Le chef de train AVRON, Adolphe de LILLE que concerne la lettre de l'U.S.R.N. que je vous retourne ci-jointe, accompagnait le 22 Mars 1944 le train AR 5463 LILLE-AMIENS-ROUEN.

Soupçonné par un convoyeur allemand d'avoir dérobé dans le fourgon qu'il occupait, diverses marchandises (cigarettes, cigares, chocolat, allumettes, liqueur etc...) destinées au service allemand et trouvées dans son sac à outillage, il déclara, lors d'un interrogatoire qu'il subit à AMIENS, avoir reçu ces objets d'un soldat allemand descendu du train à ARRAS. *Le n'est pas in vraisemblable.*

D'après une lettre de sa femme écrite pendant la captivité de AVRON, ce dernier aurait été condamné par les ex-occupants à 6 mois de prison mais ceci n'a jamais été connu officiellement, pas plus que les faits ayant motivé l'arrestation de notre agent qui a toujours maintenu ses premières déclarations.

Dans ces conditions, étant donné que nous n'avons aucune preuve de la culpabilité du chef de train AVRON, je serais d'avis de le faire bénéficier du doute et de considérer qu'il a été arrêté sans motif, ce qui permettrait, en application des dispositions de la lettre P. 1259 de M. le Directeur du S. C.P.

...

de le traiter à solde entière pour la période du  
23 Mars au 13 Septembre 1944 inclus pendant la-  
quelle il a été éloigné de ses fonctions.

Je vous serais obligé de me faire connaître  
votre décision.

*Le Chef du Service de l'Exploitation*

*Cuifard*

11 MAI 1945

DR/N2/41  
D.1873

Monsieur le Chef du Service EX.

D'accord.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

- 5 JUIN 1945

Messieurs les Secrétaires Généraux,

EX.N.SP.4A/1  
D.21.293  
---

En réponse à votre lettre 1888 AD/JL du 9 Avril 1945, concernant le Chef de train AVRON, Adolphe, de LILLE qui a été absent de son service du 23 Mars au 13 Septembre 1944 inclus par suite de son incarcération par les Allemands, je vous informe que j'ai donné les instructions pour la restitution à cet agent de la rémunération dont il a été privé pendant son éloignement du Chemin de Fer.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : HEBERT

Messieurs les Secrétaires Généraux  
de l'Union des Syndicats Confédérés  
de la Région du NORD  
19, rue Pierre Sémard PARIS (9<sup>e</sup>)